

Département des Côtes d'Armor
Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 16 juin 2022 à 17h30

Nombre de membres en exercice : 33 (Collège des élus : 9 titulaires et 9 suppléants ; collège des socio-professionnels : 8 titulaires et 7 suppléants)
Votants : 12 Marie-Françoise LE FOLL (suppléante), Nelly BOUTTERIN, Cyril JOBIC, Josette CONNAN, Fanny CHAPPÉ, Samuel LE GAOUYAT, Sophie ZINA-O, Francis LE LAY, Soizic ARIN, Margareth LOW, Jean-Paul PLEGADE, Sébastien PEILLET
Le quorum est atteint
Secrétaire de séance : Anyes LOZAHIC

Date d'envoi des convocations : jeudi 3 juin 2022

Objet : Approbation du compte-rendu du 10 mars 2022

Il est proposé au Comité directeur **d'approuver** le compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 10 mars 2022.

Nul ne s'opposant au vote à main levée,
Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ::

- **Approuver** le compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 10 mars 2022.
- **Autoriser** le Président à signer le procès-verbal de séance.

Le Président,


Vincent LE MEAUX

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, le 16 juin 2022

Département des Côtes d'Armor
Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DIRECTEUR
Séance du 16 juin 2022 à 17h30

Nombre de membres en exercice : 33 (Collège des élus : 9 titulaires et 9 suppléants ; collège des socio-professionnels : 8 titulaires et 7 suppléants)
Votants : 13 Vincent LE MEAUX, Virginie LE DOYEN, Nelly BOUTTERIN, Cyril JOBIC, Josette CONNAN, Fanny CHAPPÉ, Samuel LE GAOUYAT, Sophie ZINA-O, Francis LE LAY, Soizic ARIN, Margareth LOW, Jean-Paul PLEGADE, Sébastien PEILLET
Le quorum est atteint
Secrétaire de séance : Anyes LOZAHIC

Date d'envoi des convocations : jeudi 3 juin 2022

Objet : Décision Modificative N°1 – Année 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté du 17 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux établissements publics industriels et commerciaux à compter du 1^{er} janvier 2008,
Vu les articles L.133-7, L.133-8 et R.133-10 du Code du Tourisme,
Considérant que le Budget Primitif de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol doit être ajusté en fonction de son exécution et de règles comptables, Il est proposé aux membres du Comité directeur de valider la Décision Modificative N°1 telle que détaillée ci-dessous :

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	
Article et libellé	Montant
Chapitre 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
2051 - Concessions et droits assimilés	-4000.00 €
Chapitre 27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
275 - Dépôts et cautionnements versés	+ 4000.00 €
Total dépenses d'investissement	0.00 €

Nul ne s'opposant au vote à main levée,
Sur proposition de Monsieur le Président,
Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Valide** la Décision Modificative n°1 telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

Le Président,

Vincent LE MEAUX

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, le 16 juin 2022

Département des Côtes d'Armor
Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 16 juin 2022 à 17h30

Nombre de membres en exercice : 33 (Collège des élus : 9 titulaires et 9 suppléants ; collège des socio-professionnels : 8 titulaires et 7 suppléants)
Votants : 13 Vincent LE MEAUX, Virginie LE DOYEN, Nelly BOUTTERIN, Cyril JOBIC, Josette CONNAN, Fanny CHAPPÉ, Samuel LE GAOUYAT, Sophie ZINA-O, Francis LE LAY, Soizic ARIN, Margareth LOW, Jean-Paul PLEGADE, Sébastien PEILLET
Le quorum est atteint
Secrétaire de séance : Anyes LOZAHIC

Date d'envoi des convocations : jeudi 3 juin 2022

Objet : Grille tarifaire 2022-2023 de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R2221-10 ;

Vu l'article L.133-3 du Code de Tourisme relatif aux missions de l'Office Intercommunal de Tourisme sous la forme d'EPIC et tout particulièrement à la promotion touristique du territoire ;

Vu les articles L.133-7 et L.133-8 du Code de Tourisme relatifs aux recettes de l'Office Intercommunal de Tourisme ;

Vu l'article R.133-10 du Code du Tourisme relatif aux matières délibérées en Comité de Direction et notamment la question du programme annuel de publicité et de promotion ;

Vu les statuts de l'EPIC Communautaire de Tourisme autorisant la promotion du Tourisme sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant le principe de révision du dispositif tarifaire, par vote du Comité directeur, et ce, autant de fois que le nécessitent les différents produits et prestations présents dans cette grille ;

Considérant la grille tarifaire ci-annexée ;

Il est proposé aux membres du Comité directeur de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol de :

- **Valider** la grille tarifaire 2022-2023 de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol ;
- **Fixer** la date d'effet de la grille tarifaire au 1er septembre 2022 ;
- **Autoriser** Madame la Directrice, représentante légale de la structure, à signer tous documents afférents à ce dossier.

Nul ne s'opposant au vote à main levée,
Sur proposition de Monsieur Le Président,
Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de :

- **Valider** la grille tarifaire 2022-2023 de l'Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol telle que actualisée ci-dessous ;
- **Fixer** la date d'effet de la grille tarifaire des partenariats et encarts publicitaires au 1er septembre 2022 ;
- **Autoriser** Madame la Directrice, représentante légale de la structure, à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Président,

Vincent LE MEAUX

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, le 29 juin 2022

Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol – Comité Directeur du 16/06/2022
Délibération N° 2022/014

TARIFS 2022/2023						
OFFICE DE TOURISME GUINGAMP-BAIE DE PAIMPOL						
<p>Applicables dès maintenant sauf pour la partie ENCARTS PUBLICITAIRES ET PACK SERVICES à partir du 1er octobre 2022 - Règlement à réception du bon de commande. Min de disposer d'une marge de négociation commerciale, le Comité directeur propose qu'une réduction de 5 %, 10%, 15% ou 20 % maximum soit accordée à l'annonceur sur les tarifs de base TTC et ce uniquement en période de bouclage. 10 % de remise en cas de deux encarts publicitaires commandés. Un prestataire ayant une double ou triple activité sous le même numéro de Siret bénéficiera d'une réduction de 50 % sur les pack services correspondant au tarif filière de l'activité (à partir du deuxième pack services). Prestation à mi-tarif en cas de premier partenariat ou de changement de propriétaire. Une prestation de services sera possible si le siège social est situé sur le territoire de compétence de Guingamp - Paimpol Agglomération ; l'OIT se réserve la possibilité d'accepter des prestations hors territoire si elles sont non concurrentielles à une offre existante sur le territoire de compétence de l'OIT.</p>						
<p>• 10 % de remise si parrainage ; en cas de nouveau (10 % pour le parrain ; 50 % pour le nouveau partenaire) ; • 5 % de remise si réponse avant date limite de retour (non cumulable avec autre remise) ;</p>						
Pack service standard : services standards (présence print/web, newsletter, news dispos) ; diffusion documentation dans les bureaux (sauf meublés de Tourisme & chambres d'hôtes)						
PRESTATIONS PACK SERVICES		Type TVA	HT	TVA	TTC	Net
Prestation Offre Hôtels	E-brochure/Web/Services		300,00 €	60,00 €	360,00 €	
Prestation Offre Campings	E-brochure/Web/Services		300,00 €	60,00 €	360,00 €	
Prestation Offre Hébergement de groupe, gîte d'étape	E-brochure/Web/Services		300,00 €	60,00 €	360,00 €	
Prestation Offre Meublés de Tourisme (1 location)	E-brochure/Web/Services		125,00 €	25,00 €	150,00 €	
Prestation Offre 2 Meublés de Tourisme (à partir de la 2ème location)	E-brochure/Web/Services		83,33 €	16,67 €	100,00 €	
Prestation Offre 3 Meublés de Tourisme (à partir de la 3ème location)	E-brochure/Web/Services		41,67 €	8,33 €	50,00 €	
Prestation Offre Meublés de Tourisme supplémentaire (à partir de la 4ème location)	E-brochure/Web/Services		20,83 €	4,17 €	25,00 €	
Prestation Offre Chambres d'hôtes	E-brochure/Web/Services		125,00 €	25,00 €	150,00 €	
Prestation Offre Equipements/structures et activités de loisirs, activités nautiques, équestres, sortie à la journée ou demi-journée	Editions/Web/Services		300,00 €	60,00 €	360,00 €	
Prestation Offre Restauration	Editions/Web/Services	20%	250,00 €	50,00 €	300,00 €	
Prestation Offre prestation de service & association & Commerces (visite guidée, cours de yoga, dessins, ...)	Editions/Web/Services		125,00 €	25,00 €	150,00 €	
Prestation Offre Artisanat / Production locale et du terroir	Editions/Web/Services		25,00 €	5,00 €	30,00 €	
Option vitrine (1 vitrine par BIT - si pack de base commandé)	Services		66,67 €	13,33 €	80,00 €	
Prestation Offre Commerces	Web/Services		250,00 €	50,00 €	300,00 €	
Prestation en cours d'année Offre Equipements/structures et activités de loisirs, activités nautiques, équestres, sortie à la journée ou demi-journée	Web/Services		200,00 €	40,00 €	240,00 €	
Prestation en cours d'année Restaurant	Web/Services		85,00 €	17,00 €	102,00 €	
Prestation en cours d'année Offre Artisanat / Production locale et du terroir / prestation de service & association & Commerces (visite guidée, cours de yoga, dessins, ...)	Web/Services		616,67 €	123,33 €	740,00 €	
Prestation page partenaires	web services et page partenaire		316,67 €	63,33 €	380,00 €	
Prestation hors territoire - diffusion de la documentation et présence web (si non concurrentiel)	Web/Services					
SEMAINEDU TOURISME ECONOMIQUE ET DES SAVOIRS FAIRES		Type TVA	HT	TVA	TTC	Net
Visite entreprise		20%	2 €	0 €	2,50 €	
MAGAZINE - ENCARTS PUBLICITAIRES		Type TVA	HT	TVA	TTC	Net
1/4 page		20%	210 €	42 €	252 €	
1/2 page			400 €	80 €	480 €	
Pleine page			700 €	140 €	840 €	
2ème et 3ème de couverture			1 000 €	200 €	1 200 €	
4ème de couverture			1 800 €	360 €	2 160 €	
GUIDE LOISIRS / SAVEURS - ENCARTS PUBLICITAIRES		Type TVA	HT	TVA	TTC	Net
1/4 page		20%	450 €	90 €	540 €	
1/2 page			850 €	170 €	1 020 €	
Pleine page			1 600 €	320 €	1 920 €	
2ème et 3ème de couverture			1 900 €	380 €	2 280 €	
4ème de couverture			2 200 €	440 €	2 640 €	
CARTE TOURISTIQUE - ENCARTS PUBLICITAIRES		Type TVA	HT	TVA	TTC	Net
Module Carte Destination/ Secteur Paimpol - Paimpol			350 €	70 €	420 €	
Module Carte Destination / Pontrieux			350 €	70 €	420 €	
Module Carte Destination / Guingamp			350 €	70 €	420 €	
Module Carte Destination / Bégard			200 €	40 €	240 €	
Module Carte Destination / BIET			200 €	40 €	240 €	
Module Carte Destination / Calliac			200 €	40 €	240 €	
Module Carte Destination / Bourbriac			200 €	40 €	240 €	
Triple module bas de page (présence sur les 7 cartes)			1 250 €	250 €	1 500 €	
Triple-Module Page de Couv (présence sur les 7 cartes)			1 500 €	300 €	1 800 €	
Module sur les 7 cartes			750 €	150 €	900 €	
Double module sur les 7 cartes			1 000 €	200 €	1 200 €	
Triple module sur les 7 cartes			1 125 €	225 €	1 350 €	
Demi module Carte Bégard, Belle Isle, Calliac ou Bourbriac			110 €	22 €	132 €	
Demi module Carte Paimpol Pontrieux ou Guingamp			150 €	38 €	228 €	

Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol – Comité Directeur du 16/06/2022
Délibération N° 2022/014

VISITES GUIDEES		Type TVA	HT	TVA	TTC	Net	
Belle-Isle-en-Terre							
Belle-Isle-en-Terre à la Belle époque	Adulte à partir de 18 ans	20%	4,17 €	0,83 €	5 €		
	Enfant de 10 à 17 ans inclus accompagné, étudiant, demandeur d'emploi		1,67 €	0,33 €	2 €		
	Enfant - de 10 ans accompagné		gratuit				
	Par personne (dans un groupe)		1,25 €	0,25 €	2 €		
	De 1 à 10 pax (pour le groupe)		41,67 €	8,33 €	50 €		
	De 11 à 40 pax (pour le groupe)		83,33 €	16,67 €	100 €		
	De 41 à 53 pax (pour le groupe)		100,00 €	20,00 €	120 €		
	Acompte		33,33 €	6,67 €	40,00 €		
	Solde visite guidée groupe		100,00 €	20,00 €	120 €		
	Solde visite guidée groupe		66,67 €	13,33 €	80 €		
Guingamp							
Guingamp, Petite Cité de Caractère et grandes histoires, avec Julie	Adulte à partir de 18 ans	20%	4,17 €	0,83 €	5 €		
	Enfant de 10 à 17 ans inclus accompagné, étudiant, demandeur d'emploi		1,67 €	0,33 €	2 €		
	Enfant - de 10 ans accompagné		gratuit				
	Par personne (dans un groupe)		1,25 €	0,25 €	2 €		
	De 1 à 10 pax (pour le groupe)		41,67 €	8,33 €	50 €		
	De 11 à 40 pax (pour le groupe)		83,33 €	16,67 €	100 €		
	De 41 à 53 pax (pour le groupe)		100,00 €	20,00 €	120 €		
	Acompte		20,83 €	4,17 €	25,00 €		
	Solde visite guidée groupe		62,50 €	12,50 €	75 €		
	Solde visite guidée groupe		70,83 €	14,17 €	85 €		
Pontrieux							
Pontrieux, la petite venise du Trégor	Adulte à partir de 18 ans	20%	4,17 €	0,83 €	5 €		
	Enfant de 10 à 17 ans inclus accompagné, étudiant, demandeur d'emploi		1,67 €	0,33 €	2 €		
	Enfant - de 10 ans accompagné		gratuit				
	Par personne (dans un groupe)		1,25 €	0,25 €	2 €		
	De 1 à 10 pax (pour le groupe)		41,67 €	8,33 €	50 €		
	De 11 à 35 pax (pour le groupe)		83,33 €	16,67 €	100 €		
	De 36 à 70 pax (pour le groupe)		166,67 €	33,33 €	200 €		
	Acompte		20,83 €	4,17 €	25,00 €		
	Acompte		41,67 €	8,33 €	50,00 €		
	Solde visite guidée groupe		41,67 €	8,33 €	50,00 €		
Solde visite guidée groupe	62,50 €	12,50 €	75,00 €				
Paimpol							
Paimpol, cité des islandais	Adulte à partir de 18 ans	20%	4,17 €	0,83 €	5 €		
	Adulte à partir de 18 ans (jaige ceinture)		5,00 €	1,00 €	6 €		
	Enfant de 10 à 17 ans inclus accompagné, étudiant, demandeur d'emploi		1,67 €	0,33 €	2 €		
	Visite partenariat Vapeur du Trieux		3,33 €	0,67 €	4,00 €		
	Visite MP 2 à 4 personnes		83,33 €	16,67 €	100,00 €		
	Par personne (dans un groupe)		1,25 €	0,25 €	2 €		
	De 1 à 10 pax (pour le groupe)		41,67 €	8,33 €	50,00 €		
	De 11 à 40 pax (pour le groupe)		83,33 €	16,67 €	100,00 €		
	De 41 à 53 pax (pour le groupe)		100,00 €	20,00 €	120,00 €		
	De 54 à 80 pax (pour le groupe)		166,67 €	33,33 €	200,00 €		
	Acompte		29,17 €	5,83 €	35,00 €		
	Acompte		20,83 €	4,17 €	25,00 €		
	Solde visite guidée groupe		62,50 €	12,50 €	75,00 €		
	Solde visite guidée groupe		70,83 €	14,17 €	85,00 €		
Solde visite guidée groupe	91,67 €	18,33 €	110,00 €				
Sur les traces des pêcheurs d'Islande	Adulte à partir de 18 ans	20%	5,00 €	1,00 €	6,00 €		
	Enfant de 10 à 17 ans inclus accompagné, étudiant, demandeur d'emploi		1,67 €	0,33 €	2 €		
	Par personne (dans un groupe)		1,25 €	0,25 €	2 €		
	De 1 à 10 pax (pour le groupe)		50,00 €	10,00 €	60,00 €		
	De 11 à 40 pax (pour le groupe)		100,00 €	20,00 €	120,00 €		
	De 41 à 53 pax (pour le groupe)		116,67 €	23,33 €	140,00 €		
	De 54 à 80 pax (pour le groupe)		200,00 €	40,00 €	240,00 €		
	Acompte		25,00 €	5,00 €	30,00 €		
	Solde visite guidée groupe		75,00 €	15,00 €	90,00 €		
	Solde visite guidée groupe		75,00 €	15,00 €	90,00 €		
Paimpol, cité des métiers d'art	Adulte à partir de 18 ans	20%	4,17 €	0,83 €	5,00 €		
	De 7 à 12 pax (pour le groupe)		50,00 €	10,00 €	60,00 €		
Pack 2 visites au choix (-10%)	Adulte à partir de 18 ans	20%	7,50 €	1,50 €	9,00 €		
Pack 3 visites au choix (-10%)	Enfant de 10 à 17 ans inclus accompagné, étudiant, demandeur d'emploi		2,50 €	0,50 €	3,00 €		
	Adulte à partir de 18 ans		11,25 €	2,25 €	13,50 €		
Pack 4 visites au choix (-10%)	Enfant de 10 à 17 ans inclus accompagné, étudiant, demandeur d'emploi		4,50 €	0,90 €	5,40 €		
	Adulte à partir de 18 ans		15,00 €	3,00 €	18,00 €		
Pack 5 visites au choix (1 visite offerte - 20%)	Enfant de 10 à 17 ans inclus accompagné, étudiant, demandeur d'emploi	6,00 €	1,20 €	7,20 €			
	Adulte à partir de 18 ans	16,67 €	3,33 €	20,00 €			
Enfant - de 10 ans accompagné	Adulte à partir de 18 ans		6,67 €	1,33 €	8,00 €		
	Enfant de 10 à 17 ans inclus accompagné, étudiant, demandeur d'emploi		gratuit				

Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol – Comité Directeur du 16/06/2022
Délibération N° 2022/014

Labellisation Clévacances	Type TVA	HT	TVA	TTC	Net
1 ère labellisation - 1 er meublé					35,00 €
1 ère labellisation - Meublé supplémentaire					20,00 €
1 ère labellisation - Chambres d'hôtes (1 à 5)					35,00 €
Re-labellisation (tous les 3 ans) - 1 er meublé					20,00 €
Re-labellisation (tous les 3 ans) - Meublé supplémentaire					15,00 €
Re-labellisation (tous les 3 ans) - Chambres d'hôtes (1 à 5)					20,00 €
Boutique OIT (achat pour revente)	Type TVA	HT	TVA	TTC	Net
Cartes postales		0,83 €	0,17 €	1,00 €	
Refacturation communication téléphonique		0,42 €	0,08 €	0,50 €	
Refacturation photocopie couleur	20%	0,33 €	0,07 €	0,40 €	
Refacturation photocopie NB		0,17 €	0,03 €	0,20 €	
Refacturation fax		0,17 €	0,03 €	0,20 €	
Pré-réservation		1,67 €	0,33 €	2,00 €	
Envoi produit boutique - lettre suivie 20 g (selon tarifs en vigueur)					1,66 €
Envoi produit boutique - lettre suivie 100 g (selon tarifs en vigueur)					2,82 €
Refacturation frais postaux					2,50 €
Topoguide les Côtes d'Armor à pied - FFRP					15,00 €
Topoguide la Bretagne à pied - FFRP					15,00 €
Topoguide la Côte de Granit Rose à pied - FFRP					16,00 €
Jeu de 7 familles PM - La Petite Boîte		4,64 €	0,26 €	4,90 €	
Jeu de 7 familles GM - La Petite Boîte		6,16 €	0,34 €	6,50 €	
Jeu de 7 familles GM Tri des déchets - La Petite Boîte		6,16 €	0,34 €	6,50 €	
Tasouage enfant		3,70 €	0,20 €	3,90 €	
Livre de recettes bretonnes - La Petite Boîte	5,50%	4,27 €	0,23 €	4,50 €	
Livre les grands navigateurs - La Petite Boîte		4,27 €	0,23 €	4,50 €	
Livre Terre de légendes - La Petite Boîte		4,27 €	0,23 €	4,50 €	
Livre de menhirs et dolmens - La Petite Boîte		4,27 €	0,23 €	4,50 €	
Livre sur les animaux bretons - La Petite Boîte		4,27 €	0,23 €	4,50 €	
Livre sur les corsaires bretons - La Petite Boîte		4,27 €	0,23 €	4,50 €	
Billetterie/Dépôt vente pour le compte de tiers	Type TVA	HT	TVA	TTC	Net
Balade adulte rivière ou estuaire					19,50 €
Balade enfant 9 à 2 ans rivière ou estuaire					16,00 €
Balade famille rivière du trieux ou estuaire					64,00 €
Balade combinée adulte					34,00 €
Balade combinée enfant 9 à 2 ans					30,00 €
Balade combinée famille					108,00 €
Balade adulte Leff					21,00 €
Balade enfant 9 à 2 ans Leff					17,00 €
Balade combinée famille Leff					68,00 €
Balade journée archipel + 14 ans (ENEZ KOALEN)					47,00 €
Balade journée archipel - 14 ans (ENEZ KOALEN)					37,00 €
Balade journée archipel famille (ENEZ KOALEN)					147,00 €
Balade journée cabotage + 14 ans (ENEZ KOALEN)					59,00 €
Balade journée cabotage - 14 ans (ENEZ KOALEN)					47,00 €
Balade journée cabotage famille (ENEZ KOALEN)					195,00 €
Balade apéro + 18 ans (ENEZ KOALEN)					62,00 €
Balade journée cabotage + 14 ans (NEBULEUSE)					63,00 €
Balade journée cabotage - 14 ans (NEBULEUSE)					49,00 €
Balade journée cabotage famille (NEBULEUSE)					230,00 €
Balade croisière îles en îles + 14 ans (NEBULEUSE)					85,00 €
Balade croisière îles en îles - 14 ans (NEBULEUSE)					47,00 €
Balade croisière îles en îles famille (NEBULEUSE)					222,00 €
Traversée directe adulte					10,30 €
Traversée directe 4 à 11 ans					8,80 €
Tour de l'île adulte					17,00 €
Tour de l'île 4 à 11 ans					11,50 €
Chien					2,50 €
Bréhat/Erquy adulte					32,00 €
Bréhat/Erquy 4 à 11 ans					23,50 €
Bréhat/Erquy bébé 0 à 3 ans					6,00 €
Bréhat/SI Quay adulte					29,00 €
Bréhat/SI Quay 4 à 11 ans					21,50 €
Bréhat/SI Quay bébé 0 à 3 ans					6,00 €
Bréhat/SI Quay + tour adulte					32,00 €
Bréhat/SI Quay + tour 4 à 11 ans					23,50 €
Bréhat/SI Quay + tour bébé 0 à 3 ans					6,00 €
Bréhat/Binic adulte					29,00 €
Bréhat/Binic 4 à 11 ans					21,50 €
Bréhat/Binic bébé 0 à 3 ans					6,00 €
Bréhat/Binic + tour adulte					32,00 €
Bréhat/Binic + tour 4 à 11 ans					23,50 €
Bréhat/Binic + tour bébé 0 à 3 ans					6,00 €
Rivière du Trieux adulte					23,00 €
Rivière du Trieux 4 à 11 ans					14,50 €
Balade contée adulte					5,00 €
Soirée vendredi					41,00 €
Soirée samedi					41,00 €
Pass 2 soirées					72,00 €
Randonnée 1h					30,00 €
Randonnée 2h30					55,00 €
Coffret Menou					11,90 €
Collection des jeux de piste					3,00 €

Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol – Comité Directeur du 16/06/2022
Délibération N° 2022/014

SEJOURS INDIVIDUELS		Type TVA	HT	TVA	TTC	Net
Séjour "Escale sur l'Île de Bréhat" - prix par personne - base double						
HOTEL DE LA BAIE **	2 jours / 1 nuit Basse saison		100,42 €	20,08 €	120,50 €	
LA MARNE ***			113,75 €	22,75 €	136,50 €	
LE GOELO **			115,83 €	23,17 €	139,00 €	
LE KER LOYS ***			111,67 €	22,33 €	134,00 €	
LES AGAPANTHES ***			132,08 €	26,42 €	158,50 €	
LES TERRASSES ****		140,83 €	28,17 €	169,00 €		
HOTEL DE LA BAIE **	2 jours / 1 nuit Haute saison		110,42 €	22,08 €	132,50 €	
LA MARNE ***			117,50 €	23,50 €	141,00 €	
LE GOELO **			118,33 €	23,67 €	142,00 €	
LE KER LOYS ***			120,83 €	24,17 €	145,00 €	
LES AGAPANTHES ***			143,33 €	28,67 €	172,00 €	
LES TERRASSES ****		157,08 €	31,42 €	188,50 €		
HOTEL DE LA BAIE **	3 jours / 2 nuits Basse saison		135,42 €	27,08 €	162,50 €	
LA MARNE ***			161,67 €	32,33 €	194,00 €	
LE GOELO **			166,25 €	33,25 €	199,50 €	
LE KER LOYS ***			166,25 €	33,25 €	199,50 €	
LES AGAPANTHES ***			198,33 €	39,67 €	238,00 €	
LES TERRASSES ****		215,00 €	43,00 €	258,00 €		
HOTEL DE LA BAIE **	3 jours / 2 nuits Haute saison		155,42 €	31,08 €	186,50 €	
LA MARNE ***			169,17 €	33,83 €	203,00 €	
LE GOELO **			170,83 €	34,17 €	205,00 €	
LE KER LOYS ***			184,58 €	36,92 €	221,50 €	
LES AGAPANTHES ***			221,25 €	44,25 €	265,50 €	
LES TERRASSES ****		247,92 €	49,58 €	297,50 €		
Séjour "Escale sur l'Île de Bréhat" - prix par personne						
HOTEL DE LA BAIE ** - option 2 - base-double	2 jours / 1 nuit - Basse saison		89,17 €	17,83 €	107,00 €	
HOTEL DE LA BAIE ** - option 3 - base-double	2 jours / 1 nuit - Basse saison		89,58 €	17,92 €	107,50 €	
HOTEL DE LA BAIE ** - option 4 - base-double	3 jours/2 nuits basse saison		123,75 €	24,75 €	148,50 €	
HOTEL DE LA BAIE ** - option 5 - base-double	3 jours/2 nuits Haute saison		188,33 €	37,67 €	226,00 €	
LE KER LOYS *** - option 2 - base-double	2 jours/1 nuit basse saison		130,83 €	26,17 €	157,00 €	
LE KER LOYS *** - option 3 - base-double	3 jours/2 nuits basse saison		163,75 €	32,75 €	196,50 €	
LE GOELO ** - option 2 - base triple	3 jours / 2 nuits - Moyenne saison		178,75 €	35,75 €	214,50 €	
LE KER LOYS *** - option 2	2 jours / 1 nuit - Basse saison		101,67 €	20,33 €	122,00 €	
Séjour* À l'abrisage du phare de la Croix* - prix par personne - base double						
HOTEL DE LA BAIE **	3 jours / 1 nuit Basse saison		110,00 €	22,00 €	132,00 €	
LA MARNE ***			123,33 €	24,67 €	148,00 €	
LE GOELO **			125,83 €	25,17 €	151,00 €	
LE KER LOYS ***			121,67 €	24,33 €	146,00 €	
LES AGAPANTHES ***			141,67 €	28,33 €	170,00 €	
LES TERRASSES ****		147,92 €	29,58 €	177,50 €		
HOTEL DE LA BAIE **	2 jours / 1 nuit Haute saison		120,42 €	24,08 €	144,50 €	
LA MARNE ***			127,08 €	25,42 €	152,50 €	
LE GOELO **			127,92 €	25,58 €	153,50 €	
LE KER LOYS ***			130,83 €	26,17 €	157,00 €	
LES AGAPANTHES ***			153,33 €	30,67 €	184,00 €	
LES TERRASSES ****		164,17 €	32,83 €	197,00 €		
HOTEL DE LA BAIE **	3 jours / 2 nuits Basse saison		153,75 €	30,75 €	184,50 €	
LA MARNE ***			180,00 €	36,00 €	216,00 €	
LE GOELO **			184,58 €	36,92 €	221,50 €	
LE KER LOYS ***			184,58 €	36,92 €	221,50 €	
LES AGAPANTHES ***			216,67 €	43,33 €	260,00 €	
LES TERRASSES ****		263,75 €	52,75 €	316,50 €		
HOTEL DE LA BAIE **	3 jours / 2 nuits Haute saison		173,75 €	34,75 €	208,50 €	
LA MARNE ***			187,50 €	37,50 €	225,00 €	
LE GOELO **			189,17 €	37,83 €	227,00 €	
LE KER LOYS ***			202,92 €	40,58 €	243,50 €	
LES AGAPANTHES ***			239,58 €	47,92 €	287,50 €	
LES TERRASSES ****		263,75 €	52,75 €	316,50 €		
Séjour "Eco-balade en vieux grèement" - prix par personne - base double						
HOTEL DE LA BAIE **	2 jours / 1 nuit Basse saison		129,58 €	25,92 €	155,50 €	
LA MARNE ***			142,92 €	28,58 €	171,50 €	
LE GOELO **			145,00 €	29,00 €	174,00 €	
LE KER LOYS ***			139,17 €	27,83 €	167,00 €	
LES AGAPANTHES ***			161,25 €	32,25 €	193,50 €	
LES TERRASSES ****		167,08 €	33,42 €	200,50 €		
HOTEL DE LA BAIE **	2 jours / 1 nuit Haute saison		139,58 €	27,92 €	167,50 €	
LA MARNE ***			146,67 €	29,33 €	176,00 €	
LE GOELO **			147,50 €	29,50 €	177,00 €	
LE KER LOYS ***			148,33 €	29,67 €	178,00 €	
LES AGAPANTHES ***			172,50 €	34,50 €	207,00 €	
LES TERRASSES ****		183,75 €	36,75 €	220,50 €		
HOTEL DE LA BAIE **	3 jours / 2 nuits Basse saison		172,92 €	34,58 €	207,50 €	
LA MARNE ***			199,58 €	39,92 €	239,50 €	
LE GOELO **			204,17 €	40,83 €	245,00 €	
LE KER LOYS ***			202,50 €	40,50 €	243,00 €	
LES AGAPANTHES ***			236,25 €	47,25 €	283,50 €	
LES TERRASSES ****		250,00 €	50,00 €	300,00 €		
HOTEL DE LA BAIE **	3 jours / 2 nuits Haute saison		192,92 €	38,58 €	231,50 €	
LA MARNE ***			206,67 €	41,33 €	248,00 €	
LE GOELO **			208,75 €	41,75 €	250,50 €	
LE KER LOYS ***			220,83 €	44,17 €	265,00 €	
LES AGAPANTHES ***			259,17 €	51,83 €	311,00 €	
LES TERRASSES ****		282,92 €	56,58 €	339,50 €		

Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol – Comité Directeur du 16/06/2022
Délibération N° 2022/014

Séjour "Eco-balade en vieux grèement" - prix par personne - base double					
LE KER LOYS *** - option 2	3 jours/2 nuits basse saison		201,33 €	40,67 €	244,00 €
LE KER LOYS *** - option 3	2 jours/1 nuit basse saison		87,50 €	17,50 €	105,00 €
Séjour "Tête à tête perché dans les arbres I" - prix par personne - base double					
Formule 1	3 jours / 2 nuits		130,00 €	26,00 €	156,00 €
Formule 2	toute l'année	20%	138,75 €	27,75 €	166,50 €
Séjour "Escale gourmande à Paimpol et sur Bréhat" - prix par personne - base double					
Octobre à mars			172,92 €	34,58 €	207,50 €
Avril à juin et en septembre		20%	186,67 €	37,33 €	224,00 €
Juillet/août			191,25 €	38,25 €	229,50 €
Séjour "La Baie de Paimpol à Vélo" - prix par personne - base double					
LA MARNE ***	3 jours / 2 nuits		182,08 €	36,42 €	218,50 €
LE KER LOYS ***	Basse saison		186,67 €	37,33 €	224,00 €
LA MARNE ***	3 jours / 2 nuits	20%	189,17 €	37,83 €	227,00 €
LE KER LOYS ***	Haute saison		205,00 €	41,00 €	246,00 €
Séjour "La Baie de Paimpol à Vélo" - prix par personne - base double					
LE KER LOYS *** - option 2	3 jours / 2 nuits Basse saison		183,75 €	36,75 €	220,50 €
Séjour "Randonnée entre falaises et estuaire" - prix par personne - base double					
Octobre à mars			140,83 €	28,17 €	169,00 €
Avril à juin et en septembre		20%	145,83 €	29,17 €	175,00 €
Juillet/août			150,42 €	30,08 €	180,50 €
Séjour "Pause iodée face à Bréhat" - prix par personne - base double					
hors juillet et août			311,25 €	62,25 €	373,50 €
en juillet et août		20%	344,17 €	68,83 €	413,00 €
Séjour "Week end d'aventure iodée" - prix par personne - base double					
D'avril à juin et en septembre		20%	195,83 €	39,17 €	235,00 €
Juillet/août			200,42 €	40,08 €	240,50 €
Séjour "Family Break dans les bois" - prix par personne - base 4 personnes					
2 jours / 1 nuit hors juillet - août (pour 2 adultes et 2 enfants de moins de 12 ans)			47,92 €	9,58 €	57,50 €
2 jours / 1 nuit en juillet - août (pour 2 adultes et 2 enfants de moins de 12 ans)		20%	55,83 €	11,17 €	67,00 €
3 jours / 2 nuits hors juillet - août (pour 2 adultes et 2 enfants de moins de 12 ans)			72,08 €	14,42 €	86,50 €
3 jours / 2 nuits en juillet - août (pour 2 adultes et 2 enfants de moins de 12 ans)			90,83 €	18,17 €	109,00 €
Séjour "Jardins remarquables au fil du Trieux" - prix par personne - base double					
HOTEL DE LA BAIE **			84,17 €	16,83 €	101,00 €
LA MARNE ***			97,50 €	19,50 €	117,00 €
LE GOELO **			99,58 €	19,92 €	119,50 €
LE KER LOYS ***			94,58 €	18,92 €	113,50 €
LES AGAPANTHES ***			115,83 €	23,17 €	139,00 €
LES TERRASSES ****			121,67 €	24,33 €	146,00 €
HOTEL DE LA BAIE **			84,17 €	16,83 €	101,00 €
LA MARNE ***			97,50 €	19,50 €	117,00 €
LE GOELO **	2 jours / 1 nuit		99,58 €	19,92 €	119,50 €
LE KER LOYS ***	Haute saison		94,58 €	18,92 €	113,50 €
LES AGAPANTHES ***			115,83 €	23,17 €	139,00 €
LES TERRASSES ****			121,67 €	24,33 €	146,00 €
HOTEL DE LA BAIE **			118,75 €	23,75 €	142,50 €
LA MARNE ***			145,42 €	29,08 €	174,50 €
LE GOELO **			150,00 €	30,00 €	180,00 €
LE KER LOYS ***			149,17 €	29,83 €	179,00 €
LES AGAPANTHES ***			182,08 €	36,42 €	218,50 €
LES TERRASSES ****			195,83 €	39,17 €	235,00 €
HOTEL DE LA BAIE **			139,17 €	27,83 €	167,00 €
LA MARNE ***			152,92 €	30,58 €	183,50 €
LE GOELO **	3 jours / 2 nuits		154,58 €	30,92 €	185,50 €
LE KER LOYS ***	Haute saison		167,50 €	33,50 €	201,00 €
LES AGAPANTHES ***			205,00 €	41,00 €	246,00 €
LES TERRASSES ****			228,75 €	45,75 €	274,50 €
Séjour "Week-end VTT à Belle-Ile-en-Terre" - prix par personne - base double					
2 jours / 1 nuit hors juillet - août			65,83 €	13,17 €	79,00 €
2 jours / 1 nuit en juillet - août		20%	74,17 €	14,83 €	89,00 €
3 jours / 2 nuits hors juillet - août			100,00 €	20,00 €	120,00 €
3 jours / 2 nuits en juillet - août			116,67 €	23,33 €	140,00 €
Séjour "Parenthèse Zen face à l'Île de Bréhat" - prix par personne - base double					
Option bien être : 3 jours / 2 nuits hors juillet - août			178,75 €	35,75 €	214,50 €
Option bien être : 3 jours / 2 nuits en juillet - août			212,08 €	42,42 €	254,50 €
Option détente et gourmet : 3 jours / 2 nuits hors juillet - août		20%	248,75 €	49,75 €	298,50 €
Option détente et gourmet : 3 jours / 2 nuits en juillet - août			281,67 €	56,33 €	338,00 €
Option bien être premium : 3 jours / 2 nuits hors juillet - août			256,67 €	51,33 €	308,00 €
Option bien être premium : 3 jours / 2 nuits en juillet - août			290,00 €	58,00 €	348,00 €
Séjour "Passion pêche à Belle-Ile-en-Terre" - prix par personne - base double					
2 jours / 1 nuit hors juillet - août			196,67 €	39,33 €	236,00 €
2 jours / 1 nuit en juillet - août		20%	205,00 €	41,00 €	246,00 €
3 jours / 2 nuits hors juillet - août			239,58 €	47,92 €	287,50 €
3 jours / 2 nuits en juillet - août			255,83 €	51,17 €	307,00 €

Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol – Comité Directeur du 16/06/2022
Délibération N° 2022/014

Séjour "Aventure en famille dans une cabane perchée 1" - prix pour une famille - base 4 personnes					
Formule 1 (2 adultes + 2 enfants - 12 ans)	2 jours / 1 nuits	20%	157,08 €	31,42 €	188,50 €
Formule 1 (2 adultes + 2 enfants + 12 ans)	toute l'année		173,33 €	34,67 €	208,00 €
Formule 2 (2 adultes + 2 enfants - 12 ans)	2 jours / 1 nuits		188,75 €	37,75 €	226,50 €
Formule 2 (2 adultes + 2 enfants + 12 ans)	toute l'année		207,92 €	41,58 €	249,50 €
Séjour "A la carte" - prix par personne - base double					
LE GOELO ** - 8 jours/7 nuits - moyenne saison	20%	451,25 €	90,25 €	541,50 €	
LE KER LOYS *** - 3 jours/2 nuits - basse saison		161,67 €	32,33 €	194,00 €	
LE GOELO ** - 2 jours/1 nuit - moyenne saison		118,75 €	23,75 €	142,50 €	
LE KER LOYS *** - 5 jours/4 nuits - haute saison		148,75 €	29,75 €	178,50 €	
JOURNÉES GROUPE					
	Type TVA	HT	TVA	TTC	Net
Journée clé en main groupe - L'appel du large					
option 1 - par personne (adulte) - base 20-30 pax	20%	37,50 €	7,50 €	45,00 €	
option 2 - par personne (adulte) - déjeuner Paimpol		37,92 €	7,58 €	45,50 €	
option 3 - par personne (adulte) - avec VG Paimpol et Milmarin, sans VDB (base 51 pax)		30,42 €	6,08 €	36,50 €	
option 4 - par personne (adulte) - avec VG Paimpol et Milmarin, sans VDB (base 30 pax)		30,00 €	6,00 €	36,00 €	
option 5 - par personne (adulte) - Bréhat et pique-nique		26,25 €	5,25 €	31,50 €	
option 6 - par personne (adulte) - base 52 pax		37,08 €	7,42 €	44,50 €	
1 gratuité à partir de 40 payants					
Journées clé en main groupe - Guingamp et la Vallée des Saints					
option 1 - par personne (adulte) - base 50 pax	20%	7,08 €	1,42 €	8,50 €	
option 1 - par personne (adulte) - base 44 pax	20%	7,50 €	1,50 €	9,00 €	
Journées clé en main groupe - Visite guidée Ploubazlanec et promenade en barques					
option 1 - par personne (adulte)	20%	5,00 €	1,00 €	6,00 €	
Pas de gratuité					
Journées clé en main groupe - Découverte de Paimpol					
option 1 - par personne (adulte)	20%	38,33 €	7,67 €	46,00 €	
Pas de gratuité					
Journées clé en main groupe - Découverte de Pontriex					
option 1 - par personne (adulte)	20%	20,83 €	4,17 €	25,00 €	
option 2 - par personne (adulte) - sans déjeuner	20%	6,67 €	1,33 €	8,00 €	
Pas de gratuité					
Journées clé en main groupe - Terre de Marins					
option 1 - par personne (adulte) - base 15 pax	20%	43,33 €	8,67 €	52,00 €	
Pas de gratuité					
Journées clé en main groupe - Paimpol et Beauport					
option 1 - par personne (adulte)	20%	42,08 €	8,42 €	50,50 €	
Pas de gratuité					
Journées clé en main groupe - Combiné Passeur du Trieux					
option 1 - par personne (adulte)	20%	29,17 €	5,83 €	35,00 €	
Pas de gratuité					
Journées clé en main groupe - Beauport et Milmarin					
option 1 - par personne (adulte)	20%	8,75 €	1,75 €	10,50 €	
Pas de gratuité					
Journées clé en main groupe - Découverte de l'estuaire du Trieux					
option 1 - par personne (adulte)	20%	38,75 €	7,75 €	46,50 €	
Pas de gratuité					

**Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol – Comité Directeur du 16/06/2022
Délibération N° 2022/014**

ACHAT/REVENTE DE PRESTATIONS SECHES DANS LE CADRE DES SEJOURS ET JOURNEES GROUPE							
Balade au phare de la croix ou archipel de Bréhat (+ 12 ans)	POLE NAUTIQUE LOGUIVY-DE-LA-MER						32,00 €
Balade adulte - 12 ans	EULALIE	10%	44,55 €	4,45 €	49,00 €		
Balade enfant - 12 ans			36,36 €	3,64 €	40,00 €		
1 balade journée adulte			48,27 €	4,83 €	53,10 €		
1 balade journée enfant - de 14 ans			38,45 €	3,85 €	42,30 €		
1 balade journée forfait 2 ad et 2 enf - de 14 ans			159,55 €	15,95 €	175,50 €		
1 balade demi-journée adulte			38,45 €	3,85 €	42,30 €		
1 balade demi-journée enfant - de 14 ans	VOILES ET TRADITIONS	10%	30,27 €	3,03 €	33,30 €		
1 balade demi-journée forfait 2 ad et 2 enf - de 14 ans			120,27 €	12,03 €	132,30 €		
1 balade croisière apéro			50,73 €	5,07 €	55,80 €		
1 croisière journée (Nébuleuse) adulte			69,55 €	6,95 €	76,50 €		
1 croisière journée (Nébuleuse) enfant - de 14 ans			38,45 €	3,85 €	42,30 €		
1 croisière journée (Nébuleuse) forfait 2 ad et 2 enf - de 14 ans			181,64 €	18,16 €	199,80 €		
1 entrée adulte groupe					5,00 €		
Forfait groupe moins de 15 personnes	ABBAYE DE BEAUFORT				70,00 €		
1 entrée adulte individuel					5,00 €		
1 panier pique nique adulte	BOUCHERIE DES SAVEURS	5,5%	11,37 €	0,63 €	12,00 €		
1 panier pique nique enfant		5,5%	9,48 €	0,52 €	10,00 €		
1 panier pique nique formule 1	BENOIT LE HO	5,5%	9,48 €	0,52 €	10,00 €		
1 nuit + petit dej - 2 adultes					117,00 €		
1 nuit + petit dej (2 adultes + 2 enfants + 12 ans)					189,00 €		
1 nuit + petit dej (2 adultes + 2 enfants - 12 ans)					171,00 €		
1 nuit + petit dej (2 adultes + 1 enfant + 12 ans)	CABANES DU JARDIN DE PIERRE				153,00 €		
1 nuit + petit dej (2 adultes + 1 enfant - 12 ans)					144,00 €		
1 nuit + petit dej (2 adultes + 1 enfant + 12 ans + 1 enfant - 12 ans)					180,00 €		
1 panier découverte (2 personnes)					49,50 €		
1 panier campagne ou lode (2 personnes)					40,50 €		
1 nuit chambre double ou single + petit dej (mai à septembre)			154,55 €	15,45 €	170,00 €		
1 nuit chambre double ou single + petit dej (octobre à avril)	HOTEL LES AGAPANTHES	10%	131,82 €	13,18 €	145,00 €		
1 nuit chambre twin + petit dej (mai à septembre)			172,73 €	17,27 €	190,00 €		
1 nuit chambre twin + petit dej (octobre à avril)			150,00 €	15,00 €	165,00 €		
1 nuit en chambre double ou single + petit dej (hors juillet août)			51,64 €	5,16 €	56,80 €		
1 nuit en chambre double + petit dej (en juillet août)			70,00 €	7,00 €	77,00 €		
1 nuit en chambre single + petit dej (en juillet août)			61,82 €	6,18 €	68,00 €		
1 nuit en chambre twin + petit dej (hors juillet août)			60,91 €	6,09 €	67,00 €		
1 nuit en chambre twin + petit dej (en juillet août)	HOTEL LE RELAIS DE L'ANGOAT	10%	77,27 €	7,73 €	85,00 €		
1 nuit + petit dej en chambre famille (4 personnes) + petit dej (hors juillet août)			67,27 €	6,73 €	74,00 €		
1 nuit + petit dej en chambre famille (4 personnes) (en juillet août)			100,00 €	10,00 €	110,00 €		
Dîner adulte			22,73 €	2,27 €	25,00 €		
Menu enfant			10,91 €	1,09 €	12,00 €		
Déjeuner menu			15,45 €	1,55 €	17,00 €		
1 nuit en chambre double ou twin + petit dej (juillet et août)			89,09 €	8,91 €	98,00 €		
1 nuit en chambre double ou twin + petit dej (hors juillet et août)			69,09 €	6,91 €	76,00 €		
1 nuit en chambre single + petit dej (juillet et août)	HOTEL DE LA BAIE	10%	90,00 €	9,00 €	99,00 €		
1 nuit en chambre single + petit dej (hors juillet et août)			60,91 €	6,09 €	67,00 €		
1 nuit en chambre quadruple + petit dej (juillet et août)			114,55 €	11,45 €	126,00 €		
1 nuit en chambre quadruple + petit dej (hors juillet et août)			95,45 €	9,55 €	105,00 €		
1 nuit en chambre double vue port pour 2 personnes + petit dej (octobre à mars)			86,36 €	8,64 €	95,00 €		
1 nuit en chambre double vue port pour 2 personnes + petit dej (avril à juin et septembre)			100,00 €	10,00 €	110,00 €		
1 nuit en chambre double vue port pour 2 personnes + petit dej (juillet/août)			104,55 €	10,45 €	115,00 €		
1 nuit en chambre double vue ville pour 2 personnes + petit dej (octobre à mars)			77,27 €	7,73 €	85,00 €		
1 nuit en chambre double vue ville pour 2 personnes + petit dej (avril à juin et septembre)			90,91 €	9,09 €	100,00 €		
1 nuit en chambre double vue ville pour 2 personnes + petit dej (juillet/août)			95,45 €	9,55 €	105,00 €		
1 nuit en chambre twin pour 2 personnes + petit dej (octobre à mars)			90,91 €	9,09 €	100,00 €		
1 nuit en chambre twin pour 2 personnes + petit dej (avril à juin et septembre)	HOTEL LE GOELO	10%	104,55 €	10,45 €	115,00 €		
1 nuit en chambre twin pour 2 personnes + petit dej (juillet/août)			109,09 €	10,91 €	120,00 €		
1 nuit en chambre single pour 1 personne + petit dej (octobre à mars)			59,09 €	5,91 €	65,00 €		
1 nuit en chambre single pour 1 personne + petit dej (avril à juin et septembre)			68,18 €	6,82 €	75,00 €		
1 nuit en chambre single pour 1 personne + petit dej (juillet/août)			72,73 €	7,27 €	80,00 €		
1 nuit en chambre familiale ou supérieure (octobre à mars)			86,36 €	8,64 €	95,00 €		
1 nuit en chambre supérieure (avril à juin et septembre)			90,91 €	9,09 €	100,00 €		
1 nuit en chambre supérieure (juillet/août)			95,45 €	9,55 €	105,00 €		
1 nuit en chambre familiale (avril à juin et septembre)			100,00 €	10,00 €	110,00 €		
1 nuit en chambre familiale (juillet/août)			109,09 €	10,91 €	120,00 €		
Petit déjeuner			9,09 €	0,91 €	10,00 €		
1 nuit en chambre double ou twin + petit dej (en juillet/août/septembre)			126,36 €	12,64 €	139,00 €		
1 nuit en chambre double ou twin + petit dej (hors juillet/août/septembre)			108,18 €	10,82 €	119,00 €		
1 nuit en chambre single + petit dej (en juillet/août/septembre)			108,18 €	10,82 €	119,00 €		
1 nuit en chambre single + petit dej (hors juillet/août/septembre)			90,00 €	9,00 €	99,00 €		
1 nuit en chambre triple + petit dej (en juillet/août/septembre)	HOTEL KER LOYS	10%	144,55 €	14,45 €	159,00 €		
1 nuit en chambre triple + petit dej (hors juillet/août/septembre)			117,27 €	11,73 €	129,00 €		
1 nuit en chambre quadruple + petit dej (hors juillet/août/septembre)			126,36 €	12,64 €	139,00 €		
1 nuit en chambre quadruple + petit dej (en juillet/août/septembre)			153,64 €	15,36 €	169,00 €		
1 repas (jusqu'à mai 2022)			2,73 €	0,27 €	3,00 €		
1 repas (après mai 2022)			12,73 €	1,27 €	14,00 €		
menu groupe 1	RESTAURANT LA VALLEE	10%	16,82 €	1,68 €	18,50 €		
menu groupe 2			19,09 €	1,91 €	21,00 €		
menu groupe 3			22,27 €	2,23 €	24,50 €		
Supplément fromage et salade			0,91 €	0,09 €	1,00 €		
menu enfant			8,18 €	0,82 €	9,00 €		
1 nuit en chambre double + petit dej (juillet/août)			102,73 €	10,27 €	113,00 €		
1 nuit en chambre double + petit dej (hors juillet/août)			95,45 €	9,55 €	105,00 €		
1 nuit en chambre single + petit dej (juillet/août)	HOTEL DE LA MARNE	10%	90,00 €	9,00 €	99,00 €		
1 nuit en chambre single + petit dej (hors juillet/août)			82,73 €	8,27 €	91,00 €		
1 repas			40,91 €	4,09 €	45,00 €		
Menu enfant			10,91 €	1,09 €	12,00 €		

Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol – Comité Directeur du 16/06/2022
Délibération N° 2022/014

ACHAT/REVENTE DE PRESTATIONS SECHES DANS LE CADRE DES SEJOURS ET JOURNEES GROUPE						
1 balade dans le cadre d'un groupe (prix par personne)			15,91 €	1,59 €	17,50 €	
Combiné Rivière-Estuaire groupe	PASSEUR DU TREUX	10%	29,09 €	2,91 €	32,00 €	
Tarif enfant groupe			14,55 €	1,45 €	16,00 €	
1 aller retour adulte - individuel			9,36 €	0,94 €	10,30 €	
1 tour + retour adulte - individuel			15,45 €	1,55 €	17,00 €	
1 tour + retour enfant - individuel			10,00 €	1,00 €	11,00 €	
1 aller retour adulte (dans le cadre d'un groupe) 20/30 pers			8,18 €	0,82 €	9,00 €	
1 aller retour adulte (dans le cadre d'un groupe) 31/60 pers			7,64 €	0,76 €	8,40 €	
1 aller retour adulte (dans le cadre d'un groupe) 61/100 pers	VEDETTES DE BREHAT	10%	7,45 €	0,75 €	8,20 €	
1 aller retour adulte (dans le cadre d'un groupe) 101/300 pers			7,27 €	0,73 €	8,00 €	
1 tour + retour adulte (dans le cadre d'un groupe) 20/30 pers			13,00 €	1,30 €	14,30 €	
1 tour + retour adulte (dans le cadre d'un groupe) 31/60 pers			12,36 €	1,24 €	13,60 €	
1 tour + retour adulte (dans le cadre d'un groupe) 61/100 pers			11,82 €	1,18 €	13,00 €	
1 tour + retour adulte (dans le cadre d'un groupe) 101/300 pers			11,14 €	1,11 €	12,25 €	
Entrée pour les plus de 12 ans						4,00 €
Entrée pour les enfants entre 5 et 12 ans (gratuit - de 5 ans)						3,00 €
Visite libre groupe						3,00 €
Visite guidée groupe (max 25 pax) à additionner au tarif visite libre						30,00 €
Location VTT 1/2 journée enfant						9,00 €
Location VTT 1/2 journée adulte						12,00 €
Location VTT journée enfant	AQUARIUM CURIEUX DE NATURE CRIR					12,00 €
Location VTT journée adulte						17,00 €
Location VTT week-end enfant						20,00 €
Location VTT week-end adulte						25,00 €
Location VAE 1/2 journée adulte						19,00 €
Location VAE journée adulte						25,00 €
Location VAE week-end adulte						34,00 €
1 nuit en chambre double + petit dej (juillet et août)			180,00 €	18,00 €	198,00 €	
1 nuit en chambre double + petit dej (hors juillet et août)			147,27 €	14,73 €	162,00 €	
1 nuit en chambre single + petit dej (en juillet et août)			106,36 €	10,64 €	117,00 €	
1 nuit en chambre single + petit dej (hors juillet et août)			85,91 €	8,59 €	94,50 €	
1 dîner découverte			39,09 €	3,91 €	43,00 €	
1 repas groupe (prix par personne)			15,91 €	1,59 €	17,50 €	
1 repas 360° dans le cadre d'un groupe (prix par personne)	HOTEL LES TERRASSES DE BREHAT / restaurant le 360°	10%	16,82 €	1,68 €	18,50 €	
1 repas classique avec fromage dans le cadre d'un groupe (prix par personne)			19,55 €	1,95 €	21,50 €	
1 repas E+P+D groupe (prix par personne)			20,45 €	2,05 €	22,50 €	
1 repas E+P+D avec fromage dans le cadre d'un groupe (prix par personne)			22,73 €	2,27 €	25,00 €	
Pause boisson			3,64 €	0,36 €	4,00 €	
Pause matinée ou après-midi			6,36 €	0,64 €	7,00 €	
Soin 30 minutes			27,50 €	5,50 €	33,00 €	
Soin 1 heure		20%	55,00 €	11,00 €	66,00 €	
1 visite guidée adulte château ou expo (mai à septembre)						4,00 €
1 visite guidée adulte château ou expo (octobre à décembre)	CHÂTEAU DE LA ROCHE JAGU					3,00 €
1 visite guidée adulte parc ou jardins mégalithiques						3,00 €
1 visite guidée château ou expo (enfant 7-18 ans)						2,00 €
1 forfait visite guidée adulte (groupe de - 20 pax)						90,00 €
1 visite guidée adulte (groupe + de 20 pax - prix par personne)	LA VALLEE DES SAINTS					5,20 €
1 visite guidée enfant de 16 à 17 ans (gratuit moins de 15 ans)						2,50 €
1 pass famille juillet et août demi-journée						41,60 €
1 pass famille hors juillet et août demi-journée	ARMORIPARK					32,00 €
1 entrée adulte groupe (activités extérieures)						7,50 €
1 visite guidée Milmarin (10 à 40 pax)						4,40 €
1 visite guidée Mémoire d'Islande (10 à 15 pax)						1,90 €
1 visite guidée Appel du large (10 à 15 pax)	MILMARIN					3,00 €
1 visite guidée Milmarin + activité (10 à 40 pax)						6,20 €
1 visite libre Milmarin + mur des disparus (41 à 51 pax)						4,40 €
1 entrée adulte	BISCUITERIE MENOUE	20%	1,67 €	0,33 €	2,00 €	
1 entrée adulte groupe + boisson	JARDIN DE KERFOULER					8,50 €
1 entrée adulte individuel						8,50 €
Journée pêche 9h30/17h - pour 1 personne	ERIC HAMON GUIDE DE PECHE					190,00 €
Journée pêche 9h30/17h - pour 2 ou 3 personnes						160,00 €
Balade en barque adulte groupe	MAIRIE DE PONTRIEUX					3,30 €
Balade en barque enfant - 12 ans groupe						2,50 €
Menu Express			17,55 €	1,75 €	19,30 €	
Menu Terre et Mer	RESTAURANT LE PONTREV	10%	19,00 €	1,90 €	20,90 €	
Menu Pontrev			22,73 €	2,27 €	25,00 €	
Menu enfant			10,00 €	1,00 €	11,00 €	
Aller Paimpol-Loguivy semaine						14,00 €
Aller Paimpol-Loguivy dimanche et férié						20,00 €
Aller Gare de Paimpol-Pointe de l'Arcoent semaine						16,00 €
Aller Gare de Paimpol-Pointe de l'Arcoent dimanche et jour férié	TAXIS OMNES					23,00 €
Aller Paimpol-Lézardrieux semaine						15,00 €
Aller Paimpol-Lézardrieux dimanche et jour férié						21,00 €
Aller Paimpol-Bréhec semaine						24,00 €
Aller Paimpol-Bréhec dimanche et jour férié						34,00 €
Balade en barque adulte - tarif groupe						3,30 €
Balade en barque enfant (4-13 ans)	ASSOCIATION NOS LAVOIRS					2,50 €
Balade en barque adulte - tarif individuel						4,00 €
Location VAE journée casque inclus						22,00 €
Location VAE 7 jours casque inclus						35,00 €
Location VTC journée casque inclus	BREIZH VELO					15,00 €
Location VTC 2 jours casque inclus						20,00 €
Location ENFANT journée casque inclus						8,00 €
Location ENFANT 2 jours casque inclus						12,80 €
Visite guidée groupe ou individuel - prix par personne	VALLEE DES BAMBOUS					9,00 €

**Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol – Comité Directeur du 16/06/2022
Délibération N° 2022/014**

TARIFS 2022/2023						
BIT GUINGAMP						
Billetterie/Dépôt vente pour le compte de tiers		Type TVA	HT	TVA	TTC	Net
Livre "Vivre à Guingamp"	AMIS DU PATRIMOINE					18,00 €
DVD Amis du patrimoine						18,00 €
Livre sur le Trieux	MICHEL BARACETTI					18,00 €
DVD Bulat Pestivien						18,00 €
Chemin de St Yves	FONDS SAINT YVES					5,00 €
Carnet de 10 tickets BreizhGo - 26 ans	CAT	10%	13,65 €	1,36 €	15,00 €	
Carnet de 10 tickets BreizhGo + 26 ans			18,18 €	1,82 €	20,00 €	
Livre Loc Envel	PATRICK SALAUN					27,00 €
Le rêve d'une Bellisloise	YANNICK KERVERN					18,00 €
Livre "Chemins de St-Yves"	PIERRE TANGUY FONDS ST YVES					5,00 €
Livre "La Côte du Goëlo et ses environs"	SARIL LITAVIS	5,5%	9,48€	0,52 €	10€	
Carte Interfédérale EHGO						100,00 €
Carte personne majeure						78,00 €
Carte découverte femme						35,00 €
Carte mineur (12-18 ans)	FÉDÉRATION PECHE 22 / AAPPMA DU TRIEUX					21,00 €
Carte découverte - de 12 ans						6,00 €
Carte journée						13,00 €
Carte semaine						33,00 €
Timbre migrateur						50,00 €
Livre "La prison de Guingamp"	VILLE DE GUINGAMP					25,00 €
BIT BELLE ISLE EN TERRE						
Boutique OIT (achat pour revente)		Type TVA	HT	TVA	TTC	Net
DVD "La mémoire des vallées"		20%	5 €	1 €	6 €	
Livret "Saga de kernansquillet"						2,30 €
Carte "Vallée du Léguer"						1,00 €
Carte postale "patrimoine"						0,50 €
Carte postale "aquarelle"						1,20 €
Carte postale "Nature"						0,50 €
Carte postale "Papeteries"						2,00 €
Livre "Papeterie vallée"						10,00 €
Location GPS - tarif 1			3,33 €	0,67 €	4 €	
Location GPS - tarif 2		20%	5 €	1 €	6 €	
Cauton			250 €	50 €	300 €	
Billetterie/Dépôt vente pour le compte de tiers		Type TVA	HT	TVA	TTC	Net
Livre "Carnet de chantier"	GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION					13 €
Livre "Patrimoine Flohic"						3 €
Carte Interfédérale EHGO						100,00 €
Carte personne majeure						78,00 €
Carte découverte femme						35,00 €
Carte mineur (12-18 ans)						21,00 €
Carte découverte - de 12 ans	FÉDÉRATION PECHE 22 / AAPPMA DU LÉGUIER					6,00 €
Carte journée						13,00 €
Carte semaine						33,00 €
Carte journée sans CPMA						8,80 €
Carte semaine sans CPMA						20,00 €
Timbre migrateur						50,00 €
Vignette entente Hallesloise						35,00 €
Le rêve d'une Bellisloise	YANNICK KERVERN					18,00 €
Livre Loc Envel	PATRICK SALAUN					27,00 €
Livre Palacret	YVES LE MOULEC					18,00 €

**Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol – Comité Directeur du 16/06/2022
Délibération N° 2022/014**

TARIFS 2022/2023						
BIT CALLAC						
Boutique OIT (achat pour revente)	Type TVA	HT	TVA	TTC	Net	
Livre "Jardins publics jardins privés"					25,00 €	
Livre "Eglise St Nicodème"					5,00 €	
Livre "Sentiers du Minnez Guellec"					3,00 €	
Livre "Sentiers de Locarn et des gorges du corong"					3,00 €	
BIT PAIMPOL						
Boutique OIT (achat pour revente)	Type TVA	HT	TVA	TTC	Net	
Sac à main « Adonnante pour élégante »					26,00 €	
Besace « BSM »					22,00 €	
Porte-monnaie « L'Or Bleu »					9,50 €	
DVD estuaire du Trieux (guichet)		6,25 €	1,25 €	7,50 €		
DVD estuaire du Trieux (DTSI et autres)	TREGOR VIDEO	5,42 €	1,08 €	6,50 €		
Petite cité historique de Bretagne		7,50 €	1,50 €	9,00 €		
Je joue avec la Bretagne		4,64 €	0,26 €	4,90 €		
Le Grand livre des phares		22,11 €	1,22 €	23,33 €		
Le Coffre du pirate		15,00 €	3,00 €	18,00 €		
Vieux gréments		17,31 €	0,95 €	18,26 €		
La Côte de granit rose		4,81 €	0,26 €	5,07 €		
Graines de voyageurs Bretagne	GRANNE 2	12,80 €	0,70 €	13,50 €		
Billetterie/Dépôt vente pour le compte de tiers	Type TVA	HT	TVA	TTC	Net	
Carte "Randonnée ludique adulte"					2,00 €	
Carte "Randonnée ludique enfant"					2,00 €	
Livre "Des hommes au service des phares"					25,00 €	
Livre "Yves Caroff"					15,00 €	
Livre Balade à Bréhat"					2,00 €	
Livre "De aux fleurs"					5,00 €	
Carnet de 10 tickets BreizhGo - 26 ans		13,65 €	1,36 €	15,00 €		
Carnet de 10 tickets BreizhGo + 26 ans		18,18 €	1,82 €	20,00 €		
Balade journée adulte		44,55 €	4,55 €	49,00 €		
Balade journée (- 14 ans)		36,36 €	3,64 €	40,00 €		
Balade contée adulte					5,00 €	
Carte Postale					1,30 €	
Livre "Mon port d'attache"					36,00 €	
Livre "Sur les traces de Pierre Loti"					15,00 €	
Affiche Petit Modèle					3,00 €	
Affiche Grand Modèle					5,00 €	
Pomme de toulaine					5,50 €	
Tombola 1 ticket					2,50 €	
Boîte de gâteau					7,00 €	
Boîte de pâté					4,00 €	
Soirée Créole					26,00 €	
Bol de Quimper					9,00 €	
Autocollant					1,00 €	
Médaille de la ville					2,00 €	
Carte postale					5,00 €	
Soirée festival					15,00 €	
Concert plein tarif					15,00 €	
Concert tarif réduit					12,00 €	
BIT BEGARD						
Billetterie/Dépôt vente pour le compte de tiers	Type TVA	HT	TVA	TTC	Net	
Livre Palacret					18,00 €	

Département des Côtes d'Armor
Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DIRECTEUR
Séance du 16 juin 2022 à 17h30

Nombre de membres en exercice : 33 (Collège des élus : 9 titulaires et 9 suppléants ; collège des socio-professionnels : 8 titulaires et 7 suppléants)
Votants : 13 Vincent LE MEAUX, Virginie LE DOYEN, Nelly BOUTTERIN, Cyril JOBIC, Josette CONNAN, Fanny CHAPPÉ, Samuel LE GAOUYAT, Sophie ZINA-O, Francis LE LAY, Soizic ARIN, Margareth LOW, Jean-Paul PLEGADE, Sébastien PEILLET
Le quorum est atteint
Secrétaire de séance : Anyes LOZAHIC

Date d'envoi des convocations : jeudi 3 juin 2022

Objet : Conditions générales et particulières de vente BOUTIQUE EN LIGNE (CGPV)

Conformément à l'article R211.4 du Code du Tourisme, les conditions générales et particulières de ventes, ci-annexées, ont vocation à informer les clients de l'Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol (OIT) et de ses différents Bureaux d'Information Touristique, dont le siège social est situé Place de la République à Paimpol, préalablement à la signature du contrat, d'informations prévues audit article précité.

Conformément à l'article L211.9 du Code du Tourisme, ces informations précontractuelles feront partie intégrante du contrat et ne pourront être modifiées que dans le cadre d'un accord expressément convenu entre les parties.

Ces CGPV pourront être modifiées et mises à jour par l'OIT à tout moment. Les CGPV applicables sont celles en vigueur au moment de l'inscription.

Considérant les conditions particulières de vente ci-annexées ;

Il est proposé aux membres du Comité directeur de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol de :

- **Valider** les conditions générales et particulières de vente,
- **Autoriser** Madame la Directrice, représentante légale de la structure, à signer tous documents afférents à ce dossier.

Nul ne s'opposant au vote à main levée,
Sur proposition de Madame la Vice-présidente,
Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Valider** les conditions générales et particulières de vente,
- **Autoriser** Madame la Directrice, représentante légale de la structure, à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Président,

Vincent LE MEAUX

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, le 16 juin 2022

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE FORAITS ET DE SERVICES TOURISTIQUES de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp – Baie de Paimpol au 1^{er} juillet 2022

Conformément à l'article R211.4 du Code du Tourisme, les présentes conditions particulières de ventes ont vocation à informer les clients de l'Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol (OIT) et de ses différents Bureaux d'Information Touristique, dont le siège social est situé Place de la République à Paimpol, préalablement à la signature du contrat, d'informations prévues audit article précité.

Conformément à l'article L211.9 du Code du Tourisme, ces informations précontractuelles feront partie intégrante du contrat et ne pourront être modifiées que dans le cadre d'un accord expressément convenu entre les parties.

Ces CPV pourront être modifiées et mises à jour par l'OIT à tout moment. Les CPV applicables sont celles en vigueur au moment de l'inscription.

Les présentes CPV sont communiquées au client au moment de la réservation d'une prestation auprès de l'OIT et consultables et téléchargeables sur le site internet : www.guingamp-paimpol.com

1. Formation du contrat

1.1 – Dispositions générales

La réservation de l'une des prestations de services touristiques (hébergements, transports, séjours, journées d'excursion groupes, visites guidées, billetterie...) proposés par l'OIT implique l'acceptation sans réserve des dispositions de nos conditions particulières de vente (CPV).

1.2 – Formation du contrat

En dehors du site internet, toute demande de réservation sera communiquée par écrit à l'OIT soit par courriel à reservation@guingamp-paimpol.com, soit par courrier à OIT Guingamp-Baie de Paimpol, Place de la République, BP 234 - 22500 Paimpol.

Toute commande sera considérée comme définitive qu'à compter :

- d'une part de la réception du contrat ou de la proposition complétés, datés et signés ou la validation du bulletin de commande via notre site internet par la procédure d'inscription en ligne, sous réserve de la confirmation par l'OIT compte tenu de la faisabilité technique, des places disponibles et le cas échéant d'un nombre de participants minimum. Les éléments du contrat ou proposition relatifs aux demandes particulières du client prévalent à celles figurant sur les présentes CPV sans préjudice des textes en vigueur.

- et d'autre part, de la réception du solde pour toutes réservations à moins de 30 jours du début de la prestation ou d'un acompte de 25 % du montant total des prestations dans les autres cas.

2. Conditions de réalisation des prestations

Pour toutes les prestations vendues par l'OIT, compte tenu de leur nature déterminée dans le temps, elles ne pourront en aucun cas être prolongées après la date d'échéance de la prestation.

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat de réservation muni du bon d'échange.

2-1 Pour les séjours avec hébergement

Les prestations d'hébergements inclus ou pas dans un forfait sont calculées en nombre de nuits (nuitées). Les prix comprennent la location de la chambre et le petit déjeuner, ou la demi-pension, ou la pension complète. Les services ou prestations inclus dans le forfait sont précisés sur la fiche produit de notre site Internet ou sur nos différentes brochures pour chacune des prestations. Sauf indication contractuelle contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas et les autres éventuels suppléments. Dans le cas où le client achète un séjour avec hébergement sur le site internet de l'OIT, la Taxe de séjour sera incluse dans le prix de vente. Dans le cas où le client achète un séjour avec hébergement en dehors du site internet de l'OIT (par téléphone, par mail ou au guichet), la Taxe de séjour ne sera pas incluse dans le prix de vente, elle devra être réglée directement auprès de l'hébergeur. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé "supplément chambre individuelle".

Dans le cas d'une réservation d'un hébergement, nous vous conseillons vivement de prévenir directement l'hôtelier de votre heure d'arrivée, certains établissements hôteliers ne disposent pas d'accueil de nuit.

2-2 Pour la billetterie

Pour les billets commandés via notre site internet, ils sont expédiés à l'adresse de livraison mentionnée par l'utilisateur lors de sa commande. Les délais de livraison indiqués lors de la commande sont des délais moyens correspondant aux délais de traitement et à la livraison à destination de la France métropolitaine ou de l'étranger. Si la livraison des billets était rendue impossible par une erreur de l'utilisateur dans la saisie de ses coordonnées ou par le défaut d'indication par ce dernier de l'existence d'un interphone ou d'un digicode, ni le(s) prestataire(s) concerné(s) ni l'OIT ne sauraient être tenus pour responsables.

Pour les billets commandés par tout autre moyen que notre site internet, aucun envoi postal ne sera effectué. Il convient donc au client de venir les chercher dans l'un des Bureaux d'Information touristique de l'OIT. Le client qui achète une prestation de billetterie auprès de l'OIT pour le compte d'un prestataire, s'engage à respecter les conditions générales et particulières de ventes de ce dernier.

2-3 Pour la réservation de visites guidées

Chaque participant doit se présenter sur le lieu de rendez-vous indiqué sur le contrat et/ou bon d'échange 5 minutes avant le début de la visite. En cas de retard d'un participant, le guide commencera tout de même la visite à l'heure prévue et la prestation restera due et ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Pour l'ensemble des visites guidées, la visite peut être annulée en vue de mauvaises conditions météorologiques ou dans le cas de force majeure (arrêté préfectoral, guide malade ou accidenté) – dans ce cas il vous sera restitué le montant versé sans pour cela prétendre à une quelconque indemnisation. Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité et suivre les conseils du guide, tout au long de la visite. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents. Les visites se déroulant à pied, les participants devront être équipés de bonnes chaussures et de vêtements adaptés aux conditions météorologiques du jour. Le client s'engage à ce que chaque participant se conforme aux règles de prudence, de circulation et qu'il suive les conseils du guide tout au long de la visite.

Nous pouvons exceptionnellement être contraints d'annuler une visite si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Cette information sera précisée sur l'ensemble des supports de communication. Cette décision vous sera communiquée selon les termes de l'article 6.2 des présentes CPV.

Dans l'hypothèse d'une annulation, vos versements vous seront intégralement restitués, sans autres indemnités. Tous les frais engagés par vous restent à votre charge.

2-3-1 Groupes

En ce qui concerne les visites guidées, sauf dispositions contraires spécifiques convenues avec l'OIT, le lieu de rendez-vous est indiqué dans la fiche descriptive des visites guidées et rappelé dans le contrat.

Sauf indication contraire, la taille maximale des groupes pour les visites guidées est de 53 personnes. Au-delà de ce seuil, la présence d'un 2^{ème} guide est obligatoire. Dans le cas où l'effectif du groupe ne serait pas aussi important que prévu initialement, l'annulation d'un 2^{ème} guide doit intervenir au plus tard 2 semaines avant la visite. Dans le cas contraire, le 2^{ème} guide sera facturé.

Dans le cas d'un circuit demi-journée ou d'un guidage journée, le guide est pris en charge par le groupe à l'Office de Tourisme et ramené à l'issue du circuit à son lieu de départ. Dans le cas où le guide ne pourrait être ramené à l'Office de Tourisme, ses frais de déplacement seront à la charge du groupe. Le repas du guide est également à la charge du client.

3. Rétractation

Le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs (billetteries, visites guidées...) qui sont fournis à une date ou à une période déterminée en application de l'article L121-21-8, 12° du code de la consommation.

4. Prix

Tous les prix sont affichés en euros et TTC ou selon le régime spécial des agences de voyages.

Sauf stipulation contraire dans un descriptif d'une prestation confirmée dans le contrat, ne sont pas comprises dans le prix : les dépenses à caractère personnel, les assurances, la taxe de séjour, les prestations facultatives ou optionnelles non incluses dans le descriptif de la prestation.

Pour les prestations incluant un hébergement acheté sur le site de l'OIT, la taxe de séjour est incluse au prix.

Les majorations de prix sont possibles uniquement si elles sont la conséquence directe d'une évolution du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie. L'OIT justifiera de la révision des prix au client sur un support durable, au plus tard 20 jours avant le début de la prestation.

5. Paiement

Toute inscription fait l'objet du paiement de la totalité de la prestation ou du versement d'un acompte et d'un solde intervenant 30 jours avant le début de la prestation selon le type de prestation souscrite comme indiqué sur nos supports et sur le contrat. Pour les prestations faisant l'objet du versement d'un acompte et d'un solde à moins de 30 jours du début de la prestation, la totalité de la prestation sera réglée à la réservation.

En espèces : en euros uniquement, dans les bureaux de l'OIT dans la limite prévue par les articles L112-6 et D112-3 du Code Monétaire et Financier,

Par chèque bancaire ou postal : libellé à l'ordre du « Trésor Public », et la photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité pourra être demandée,

Par carte bancaire : dans les bureaux de l'OIT et sur le site internet par le biais du système sécurisé open system entièrement crypté et protégé de telle sorte qu'aucun tiers ne peut en prendre connaissance au cours du transport sur le réseau. Le protocole utilisé est SSL couplé à de la monétique.

L'OIT adressera une facture au client après confirmation totale de l'inscription.

Dès la réservation confirmée, l'OIT adresse par voie postale ou par mail, au client les différents bons d'échange à remettre lors de son passage chez chaque prestataire. Dans le cadre des séjours individuels, le client pourra être invité à se rendre dans l'un des bureaux d'Information Touristique de l'OIT, avant le démarrage du séjour, afin de récupérer son carnet de voyage dans lequel figureront les bons d'échange à remettre lors de son passage chez chaque prestataire.

6. Conditions d'annulation

6.1 Du fait du client

Conformément à l'article L. 211-14, I du Code du Tourisme, le client peut résoudre le contrat à tout moment avant le début de la prestation, moyennant de respecter la procédure et les conditions de remboursement suivants :

- Toute annulation partielle ou totale doit être notifiée par courriel à reservation@guingamp-paimpol.com, ou par lettre recommandée avec accusé de réception à OIT de Guingamp-Baie de Paimpol Place de la République, BP 234 - 22500 Paimpol.

- Annulation par un individuel ou par un individuel dans un groupe les frais de résolution / annulation sont établis comme suit :

- Annulation plus de 30 jours avant le début de la prestation : 10 % du prix TTC de la prestation
- Annulation entre 21 et 30 jours avant le début de la prestation : 25 % du prix TTC de la prestation
- Annulation entre 8 et 20 jours avant le début de la prestation : 50 % du prix TTC de la prestation
- Annulation entre 2 et 7 jours avant le début de la prestation : 75 % du prix TTC de la prestation
- Annulation à moins de 2 jours : 90 % du prix TCC de la prestation

- En cas de non-présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

- Annulation par un groupe, les frais de résolution / annulation sont établis comme suit :

- Annulation plus de 60 jours avant le début de la prestation : 10 % du prix TTC de la prestation
- Annulation entre 21 et 60 jours avant le début de la prestation : 25 % du prix TTC de la prestation
- Annulation entre 8 et 20 jours avant le début de la prestation : 50 % du prix TTC de la prestation
- Annulation entre 2 et 7 jours avant le début de la prestation : 75 % du prix TTC de la prestation
- Annulation à moins de 8 jours : 100 % du prix TCC de la prestation

Une annulation partielle correspond à une réduction d'un des éléments de la prestation. La règle du prorata sera appliquée sur la base des modalités de dédommagement prévues ci-dessus.

En cas d'interruption de la prestation par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement, sauf cas de force majeure.

Ces dispositions ne s'appliquent pas, lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet, l'acceptation par le client d'une prestation de substitution proposée par l'OIT.

6.2 Du fait de l'OIT

Conformément à l'article L. 211-14, III du Code du Tourisme, l'OIT peut résoudre le contrat et rembourser intégralement le client des paiements effectués, sans qu'il y ait lieu à une indemnisation supplémentaire, si :

1. Le nombre de personnes inscrites pour le service touristique ou le forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que l'OIT notifie la résolution du contrat au client dans le délai fixé par le contrat, et au plus tard :

- 20 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée dépasse 6 jours,
- 7 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est de 2 à 6 jours,
- 48 heures avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est inférieure à 2 jours.

2. En cas de force majeure

Lorsqu'avant le début de la prestation l'OIT annule la prestation, le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement et sans pénalité de la somme versée. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Ces dispositions ne s'appliquent pas, lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet, l'acceptation par le client d'une prestation de substitution proposée par l'OIT.

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation de la prestation intervient pour insuffisance du nombre de participants à 21 jours et au-delà.

6.3 Remboursement pour annulation

En cas d'annulation et conformément aux termes de l'article R221-10 du code du tourisme l'OIT procédera aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

7. Modification

7.1 Modification du fait du client

Toute demande de modification avant le début de la prestation devra parvenir impérativement par courriel à reservation@guingamp-paimpol.com. Toute modification doit faire l'objet d'un accord préalable de l'OIT. Chaque demande étant traitée de façon personnalisée, l'OIT est à la disposition du client pour étudier toutes modifications contractuelles ou toutes demandes de prestations complémentaires.

7.2 Modification du fait de l'OIT

Conformément à l'article L211-13 du code du tourisme, l'OIT peut, avant le début de la prestation, modifier unilatéralement les clauses du contrat autres que le prix conformément à l'article L211-12 du code du tourisme, dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article L211-13 du code du tourisme. La modification devra être mineure et l'OIT devra en informer le client d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable :

1. Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix de la prestation,
2. Du délai raisonnable dans lequel il doit communiquer à l'OIT sa décision,
3. Des conséquences de son absence de réponse dans le délai fixé,
4. S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le client a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le client n'accepte pas d'autre prestation, l'OIT rembourse tous les paiements effectués par le client dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L 211-17 du code du tourisme.

8. Retard / dépassement d'horaire

Lorsqu'une prestation précise un horaire et un lieu précis de début de prestation, en cas de retard du client, ce dernier doit prévenir l'OIT dans les plus brefs délais par téléphone au 02 96 20 83 16. Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

9. Cession du contrat

Conformément aux articles L211-11 et R211-7 du code du tourisme, le client peut, tant que le contrat n'a produit aucun effet, au plus tard 7 jours avant le début de la prestation et par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, informer l'OIT de la cession du contrat à une autre personne qui satisfait à toutes les conditions applicables à ce contrat et qui remplit les mêmes conditions que le client initial pour effectuer la prestation.

En cas de cession, le client et le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. L'OIT informera des coûts réels de la cession, lesquels ne devront pas être déraisonnables ni excéder le coût effectivement supporté par l'OIT du fait de la cession du contrat.

10. Responsabilité

L'OIT est l'unique interlocuteur du client et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions particulières de vente. Il est responsable de plein droit de l'exécution des services prévus au contrat, que ces services soient exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services, et est tenu d'apporter de l'aide au client en difficulté.

L'OIT ne peut être tenu pour responsable des erreurs de réservation qui sont imputables au client ou qui sont causées par des circonstances exceptionnelles et inévitables, de l'inexécution totale ou partielle des prestations commandées dans un cas de force majeure comme défini à l'article 6.4 des présents CPV, au fait d'un tiers, à une mauvaise exécution de ses obligations par le client, ou en cas de faute de ce dernier.

Le client informe l'OIT, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce, de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat. L'OIT ne pourra être tenu pour responsable des dommages de toute nature pouvant résulter d'une indisponibilité temporaire du site ou d'une interruption de la connexion du client au cours du processus d'enregistrement, de réservation ou de paiement.

Si l'un des services de voyage n'est pas exécuté conformément au contrat l'OIT remédie à la non-conformité, sauf si cela est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés. Si l'OIT ne remédie pas à la non-conformité dans le délai raisonnable fixé par le client celui-ci peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires.

11. Assurance

Lors de votre réservation, l'OIT ne vous propose pas de souscrire une assurance multirisque ou annulation et vous invitons à vérifier que vous bénéficiez par ailleurs de ces garanties auprès de l'assureur de votre choix qu'il vous appartiendra de contacter directement en cas de sinistre, autre que celui engageant la responsabilité de plein droit de l'OIT, avant ou pendant la prestation afin de déclencher la procédure adaptée.

12. Protection des données personnelles

L'OIT est susceptible de collecter des données à caractère personnel nécessaires au traitement informatique de votre inscription, à son suivi, à l'envoi de *newsletter*, de promotions et sollicitations ou dans le cadre d'enquêtes de qualité (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux). Vous pouvez à tout moment vous désinscrire soit en cliquant sur le lien hypertexte prévu à cet effet sur chaque communication, soit en adressant un courriel à reservation@guingamp-paimpol.com, soit par courrier à OIT de Guingamp-Baie de Paimpol Place de la République, BP 234 - 22500 Paimpol, en justifiant de votre identité.

Conformément au RGPD vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification, de mise à jour, de portabilité et de suppression de ses données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du responsable du traitement des données de l'OIT de Guingamp-Baie de Paimpol Place de la République, BP 234 - 22500 Paimpol et e-mail du responsable du traitement des données personnelles tourisme@guingamp-paimpol.com. Sauf avis contraire de votre part lié à une limitation ou à une opposition au traitement de vos données personnelles, nous nous réservons la possibilité d'utiliser ces informations pour vous faire parvenir diverses documentations précitées.

Vous disposez également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

13. Propriété intellectuelle / photos / illustrations

Les photos, cartes et illustrations contenues dans les brochures et/ou le site Internet sont illustratives et n'ont pas un caractère contractuel. Toute reproduction ou exploitation commerciale ou non de ces éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite préalable.

Est également interdite l'extraction répétée et systématique d'éléments protégés ou non du site www.guingamp-paimpol.com causant un préjudice quelconque à l'OIT de Guingamp-Baie de Paimpol ou à l'un de ses prestataires ou fournisseurs.

14. Archivage du contrat

Tout contrat conclu avec le client correspondant à une commande d'un montant supérieur à 120 euros TTC sera archivé par l'OIT pendant une durée de 10 ans conformément aux articles L213-1, R213-1 et R213-2 du code de la consommation. L'OIT archivera ces informations et produira une copie du contrat à la demande du client.

15. Réclamation / Litige

Les présentes CPV sont soumises à la loi française.

Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol – Comité Directeur du 16/06/2022
Délibération N° 2022/015

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée l'OIT par courriel : reservation@guingamp-paimpol.com par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours à compter de la fin de la prestation fournie.

Après avoir saisi notre Service Réceptif et à défaut de réponse satisfaisante du Service Réceptif dans un délai de 60 jours ou si la réponse reçue n'est pas satisfaisante, le client peut faire appel au Médiateur du Tourisme et du Voyage (www.mtv.travel).

Si la vente s'effectue en ligne, le client a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige.

Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera exclusivement du TGI de Saint-Brieuc pour une personne morale, et dans le cas d'une personne physique, la compétence est attribuée au Tribunal compétent conformément à l'article L.141-5 du Code de la consommation.

Fin.

Département des Côtes d'Armor
Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 16 juin 2022 à 17h30

Nombre de membres en exercice : 33 (Collège des élus : 9 titulaires et 9 suppléants ; collège des socio-professionnels : 8 titulaires et 7 suppléants)
Votants : 13 Vincent LE MEAUX, Virginie LE DOYEN, Nelly BOUTTERIN, Cyril JOBIC, Josette CONNAN, Fanny CHAPPÉ, Samuel LE GAOUYAT, Sophie ZINA-O, Francis LE LAY, Soizic ARIN, Margareth LOW, Jean-Paul PLEGADE, Sébastien PEILLET
Le quorum est atteint
Secrétaire de séance : Anyes LOZAHIC

Date d'envoi des convocations : jeudi 3 juin 2022

Objet : Conditions générales et particulières de vente (CGPV)

Conformément à l'article R211.4 du Code du Tourisme, les conditions générales et particulières de ventes, ci-annexées, ont vocation à informer les clients de l'Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol (OIT) et de ses différents Bureaux d'Information Touristique, dont le siège social est situé Place de la République à Paimpol, préalablement à la signature du contrat, d'informations prévues audit article précité.

Conformément à l'article L211.9 du Code du Tourisme, ces informations précontractuelles feront partie intégrante du contrat et ne pourront être modifiées que dans le cadre d'un accord expressément convenu entre les parties.

Ces CGPV pourront être modifiées et mises à jour par l'OIT à tout moment. Les CGPV applicables sont celles en vigueur au moment de l'inscription.

Considérant les conditions particulières de vente ci-annexées ;

Il est proposé aux membres du Comité directeur de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol de :

- **Valider** les conditions générales et particulières de vente,
- **Autoriser** Madame la Directrice, représentante légale de la structure, à signer tous documents afférents à ce dossier.

Nul ne s'opposant au vote à main levée,
Sur proposition de Madame la Vice-présidente,
Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Valider** les conditions générales et particulières de vente,
- **Autoriser** Madame la Directrice, représentante légale de la structure, à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Président,



Vincent LE MEAUX

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, le 16 juin 2022

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE FORFAITS ET DE SERVICES TOURISTIQUES de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp – Baie de Paimpol au 1^{er} juillet 2022

Conformément à l'article R211.4 du Code du Tourisme, les présentes conditions particulières de ventes ont vocation à informer les clients de l'Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol (OIT) et de ses différents Bureaux d'Information Touristique, dont le siège social est situé Place de la République à Paimpol, préalablement à la signature du contrat, d'informations prévues audit article précité.

Conformément à l'article L211.9 du Code du Tourisme, ces informations précontractuelles feront partie intégrante du contrat et ne pourront être modifiées que dans le cadre d'un accord expressément convenu entre les parties.

Ces CPV pourront être modifiées et mises à jour par l'OIT à tout moment. Les CPV applicables sont celles en vigueur au moment de l'inscription.

Les présentes CPV sont communiquées au client au moment de la réservation d'une prestation auprès de l'OIT et consultables et téléchargeables sur le site internet : www.guingamp-paimpol.com

1. Formation du contrat

1.1 – Dispositions générales

La réservation de l'une des prestations de services touristiques (hébergements, transports, séjours, journées d'excursion groupes, visites guidées, billetterie...) proposés par l'OIT implique l'acceptation sans réserve des dispositions de nos conditions particulières de vente (CPV).

1.2 – Formation du contrat

En dehors du site internet, toute demande de réservation sera communiquée par écrit à l'OIT soit par courriel à reservation@guingamp-paimpol.com, soit par courrier à OIT Guingamp-Baie de Paimpol, Place de la République, BP 234 - 22500 Paimpol.

Toute commande sera considérée comme définitive qu'à compter :

- d'une part de la réception du contrat ou de la proposition complétés, datés et signés ou la validation du bulletin de commande via notre site internet par la procédure d'inscription en ligne, sous réserve de la confirmation par l'OIT compte tenu de la faisabilité technique, des places disponibles et le cas échéant d'un nombre de participants minimum. Les éléments du contrat ou proposition relatifs aux demandes particulières du client prévalent à celles figurant sur les présentes CPV sans préjudice des textes en vigueur.

- et d'autre part, de la réception du solde pour toutes réservations à moins de 30 jours du début de la prestation ou d'un acompte de 25 % du montant total des prestations dans les autres cas.

2. Conditions de réalisation des prestations

Pour toutes les prestations vendues par l'OIT, compte tenu de leur nature déterminée dans le temps, elles ne pourront en aucun cas être prolongées après la date d'échéance de la prestation.

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat de réservation muni du bon d'échange.

2-1 Pour les séjours avec hébergement

Les prestations d'hébergements inclus ou pas dans un forfait sont calculées en nombre de nuits (nuitées). Les prix comprennent la location de la chambre et le petit déjeuner, ou la demi-pension, ou la pension complète. Les services ou prestations inclus dans le forfait sont précisés sur la fiche produit de notre site Internet ou sur nos différentes brochures pour chacune des prestations. Sauf indication contractuelle contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas et les autres éventuels suppléments. Dans le cas où le client achète un séjour avec hébergement sur le site internet de l'OIT, la Taxe de séjour sera incluse dans le prix de vente. Dans le cas où le client achète un séjour avec hébergement en dehors du site internet de l'OIT (par téléphone, par mail ou au guichet), la Taxe de séjour ne sera pas incluse dans le prix de vente, elle devra être réglée directement auprès de l'hébergeur. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé "supplément chambre individuelle".

Dans le cas d'une réservation d'un hébergement, nous vous conseillons vivement de prévenir directement l'hôtelier de votre heure d'arrivée, certains établissements hôteliers ne disposent pas d'accueil de nuit.

2-2 Pour la billetterie

Pour les billets commandés via notre site internet, ils sont expédiés à l'adresse de livraison mentionnée par l'utilisateur lors de sa commande. Les délais de livraison indiqués lors de la commande sont des délais moyens correspondant aux délais de traitement et à la livraison à destination de la France métropolitaine ou de l'étranger. Si la livraison des billets était rendue impossible par une erreur de l'utilisateur dans la saisie de ses coordonnées ou par le défaut d'indication par ce dernier de l'existence d'un interphone ou d'un digicode, ni le(s) prestataire(s) concerné(s) ni l'OIT ne sauraient être tenus pour responsables.

Pour les billets commandés par tout autre moyen que notre site internet, aucun envoi postal ne sera effectué. Il convient donc au client de venir les chercher dans l'un des Bureaux d'Information touristique de l'OIT. Le client qui achète une prestation de billetterie auprès de l'OIT pour le compte d'un prestataire, s'engage à respecter les conditions générales et particulières de ventes de ce dernier.

2-3 Pour la réservation de visites guidées

Chaque participant doit se présenter sur le lieu de rendez-vous indiqué sur le contrat et/ou bon d'échange 5 minutes avant le début de la visite. En cas de retard d'un participant, le guide commencera tout de même la visite à l'heure prévue et la prestation restera due et ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Pour l'ensemble des visites guidées, la visite peut être annulée en vue de mauvaises conditions météorologiques ou dans le cas de force majeure (arrêté préfectoral, guide malade ou accidenté) – dans ce cas il vous sera restitué le montant versé sans pour cela prétendre à une quelconque indemnisation. Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité et suivre les conseils du guide, tout au long de la visite. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents. Les visites se déroulant à pied, les participants devront être équipés de bonnes chaussures et de vêtements adaptés aux conditions météorologiques du jour. Le client s'engage à ce que chaque participant se conforme aux règles de prudence, de circulation et qu'il suive les conseils du guide tout au long de la visite.

Nous pouvons exceptionnellement être contraints d'annuler une visite si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Cette information sera précisée sur l'ensemble des supports de communication. Cette décision vous sera communiquée selon les termes de l'article 6.2 des présentes CPV.

Dans l'hypothèse d'une annulation, vos versements vous seront intégralement restitués, sans autres indemnités. Tous les frais engagés par vous restent à votre charge.

2-3-1 Groupes

En ce qui concerne les visites guidées, sauf dispositions contraires spécifiques convenues avec l'OIT, le lieu de rendez-vous est indiqué dans la fiche descriptive des visites guidées et rappelé dans le contrat.

Sauf indication contraire, la taille maximale des groupes pour les visites guidées est de 53 personnes. Au-delà de ce seuil, la présence d'un 2^{ème} guide est obligatoire. Dans le cas où l'effectif du groupe ne serait pas aussi important que prévu initialement, l'annulation d'un 2^{ème} guide doit intervenir au plus tard 2 semaines avant la visite. Dans le cas contraire, le 2^{ème} guide sera facturé.

Dans le cas d'un circuit demi-journée ou d'un guidage journée, le guide est pris en charge par le groupe à l'Office de Tourisme et ramené à l'issue du circuit à son lieu de départ. Dans le cas où le guide ne pourrait être ramené à l'Office de Tourisme, ses frais de déplacement seront à la charge du groupe. Le repas du guide est également à la charge du client.

3. Rétractation

Le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs (billetteries, visites guidées...) qui sont fournis à une date ou à une période déterminée en application de l'article L121-21-8, 12° du code de la consommation.

4. Prix

Tous les prix sont affichés en euros et TTC ou selon le régime spécial des agences de voyages.

Sauf stipulation contraire dans un descriptif d'une prestation confirmée dans le contrat, ne sont pas comprises dans le prix : les dépenses à caractère personnel, les assurances, la taxe de séjour, les prestations facultatives ou optionnelles non incluses dans le descriptif de la prestation.

Pour les prestations incluant un hébergement acheté sur le site de l'OIT, la taxe de séjour est incluse au prix.

Les majorations de prix sont possibles uniquement si elles sont la conséquence directe d'une évolution du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie. L'OIT justifiera de la révision des prix au client sur un support durable, au plus tard 20 jours avant le début de la prestation.

5. Paiement

Toute inscription fait l'objet du paiement de la totalité de la prestation ou du versement d'un acompte et d'un solde intervenant 30 jours avant le début de la prestation selon le type de prestation souscrite comme indiqué sur nos supports et sur le contrat. Pour les prestations faisant l'objet du versement d'un acompte et d'un solde à moins de 30 jours du début de la prestation, la totalité de la prestation sera réglée à la réservation.

En espèces : en euros uniquement, dans les bureaux de l'OIT dans la limite prévue par les articles L112-6 et D112-3 du Code Monétaire et Financier,

Par chèque bancaire ou postal : libellé à l'ordre du « Trésor Public », et la photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité pourra être demandée,

Par carte bancaire : dans les bureaux de l'OIT et sur le site internet par le biais du système sécurisé open system entièrement crypté et protégé de telle sorte qu'aucun tiers ne peut en prendre connaissance au cours du transport sur le réseau. Le protocole utilisé est SSL couplé à de la monétique.

L'OIT adressera une facture au client après confirmation totale de l'inscription.

Dès la réservation confirmée, l'OIT adresse par voie postale ou par mail, au client les différents bons d'échange à remettre lors de son passage chez chaque prestataire. Dans le cadre des séjours individuels, le client pourra être invité à se rendre dans l'un des bureaux d'Information Touristique de l'OIT, avant le démarrage du séjour, afin de récupérer son carnet de voyage dans lequel figureront les bons d'échange à remettre lors de son passage chez chaque prestataire.

6. Conditions d'annulation

6.1 Du fait du client

Conformément à l'article L. 211-14, I du Code du Tourisme, le client peut résoudre le contrat à tout moment avant le début de la prestation, moyennant de respecter la procédure et les conditions de remboursement suivants :

- Toute annulation partielle ou totale doit être notifiée par courriel à reservation@guingamp-paimpol.com, ou par lettre recommandée avec accusé de réception à OIT de Guingamp-Baie de Paimpol Place de la République, BP 234 - 22500 Paimpol.

- Annulation par un individuel ou par un individuel dans un groupe les frais de résolution / annulation sont établis comme suit :

- Annulation plus de 30 jours avant le début de la prestation : 10 % du prix TTC de la prestation
- Annulation entre 21 et 30 jours avant le début de la prestation : 25 % du prix TTC de la prestation
- Annulation entre 8 et 20 jours avant le début de la prestation : 50 % du prix TTC de la prestation
- Annulation entre 2 et 7 jours avant le début de la prestation : 75 % du prix TTC de la prestation
- Annulation à moins de 2 jours : 90 % du prix TTC de la prestation
- En cas de non-présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

- Annulation par un groupe, les frais de résolution / annulation sont établis comme suit :

- Annulation plus de 60 jours avant le début de la prestation : 10 % du prix TTC de la prestation
- Annulation entre 21 et 60 jours avant le début de la prestation : 25 % du prix TTC de la prestation
- Annulation entre 8 et 20 jours avant le début de la prestation : 50 % du prix TTC de la prestation
- Annulation entre 2 et 7 jours avant le début de la prestation : 75 % du prix TTC de la prestation
- Annulation à moins de 8 jours : 100 % du prix TTC de la prestation

Une annulation partielle correspond à une réduction d'un des éléments de la prestation. La règle du prorata sera appliquée sur la base des modalités de dédommagement prévues ci-dessus.

En cas d'interruption de la prestation par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement, sauf cas de force majeure.

Ces dispositions ne s'appliquent pas, lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet, l'acceptation par le client d'une prestation de substitution proposée par l'OIT.

6.2 Du fait de l'OIT

Conformément à l'article L. 211-14, III du Code du Tourisme, l'OIT peut résoudre le contrat et rembourser intégralement le client des paiements effectués, sans qu'il y ait lieu à une indemnisation supplémentaire, si :

1. Le nombre de personnes inscrites pour le service touristique ou le forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que l'OIT notifie la résolution du contrat au client dans le délai fixé par le contrat, et au plus tard :

- 20 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée dépasse 6 jours,
- 7 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est de 2 à 6 jours,
- 48 heures avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est inférieure à 2 jours.

2. En cas de force majeure

Lorsqu'avant le début de la prestation l'OIT annule la prestation, le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement et sans pénalité de la somme versée. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Ces dispositions ne s'appliquent pas, lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet, l'acceptation par le client d'une prestation de substitution proposée par l'OIT.

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation de la prestation intervient pour insuffisance du nombre de participants à 21 jours et au-delà.

6.3 Remboursement pour annulation

En cas d'annulation et conformément aux termes de l'article R221-10 du code du tourisme l'OIT procédera aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

7. Modification

7.1 Modification du fait du client

Toute demande de modification avant le début de la prestation devra parvenir impérativement par courriel à reservation@guingamp-paimpol.com. Toute modification doit faire l'objet d'un accord préalable de l'OIT. Chaque demande étant traitée de façon personnalisée, l'OIT est à la disposition du client pour étudier toutes modifications contractuelles ou toutes demandes de prestations complémentaires.

7.2 Modification du fait de l'OIT

Conformément à l'article L211-13 du code du tourisme, l'OIT peut, avant le début de la prestation, modifier unilatéralement les clauses du contrat autres que le prix conformément à l'article L211-12 du code du tourisme, dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article L211-13 du code du tourisme. La modification devra être mineure et l'OIT devra en informer le client d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable :

1. Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix de la prestation,
2. Du délai raisonnable dans lequel il doit communiquer à l'OIT sa décision,
3. Des conséquences de son absence de réponse dans le délai fixé,
4. S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le client a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le client n'accepte pas d'autre prestation, l'OIT rembourse tous les paiements effectués par le client dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17 du code du tourisme.

8. Retard / dépassement d'horaire

Lorsqu'une prestation précise un horaire et un lieu précis de début de prestation, en cas de retard du client, ce dernier doit prévenir l'OIT dans les plus brefs délais par téléphone au 02 96 20 83 16. Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

9. Cession du contrat

Conformément aux articles L211-11 et R211-7 du code du tourisme, le client peut, tant que le contrat n'a produit aucun effet, au plus tard 7 jours avant le début de la prestation et par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, informer l'OIT de la cession du contrat à une autre personne qui satisfait à toutes les conditions applicables à ce contrat et qui remplit les mêmes conditions que le client initial pour effectuer la prestation.

En cas de cession, le client et le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. L'OIT informera des coûts réels de la cession, lesquels ne devront pas être déraisonnables ni excéder le coût effectivement supporté par l'OIT du fait de la cession du contrat.

10. Responsabilité

L'OIT est l'unique interlocuteur du client et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions particulières de vente. Il est responsable de plein droit de l'exécution des services prévus au contrat, que ces services soient exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services, et est tenu d'apporter de l'aide au client en difficulté.

L'OIT ne peut être tenu pour responsable des erreurs de réservation qui sont imputables au client ou qui sont causées par des circonstances exceptionnelles et inévitables, de l'inexécution totale ou partielle des prestations commandées dans un cas de force majeure comme définit à l'article 6.4 des présents CPV, au fait d'un tiers, à une mauvaise exécution de ses obligations par le client, ou en cas de faute de ce dernier.

Le client informe l'OIT, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce, de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat. L'OIT ne pourra être tenu pour responsable des dommages de toute nature pouvant résulter d'une indisponibilité temporaire du site ou d'une interruption de la connexion du client au cours du processus d'enregistrement, de réservation ou de paiement.

Si l'un des services de voyage n'est pas exécuté conformément au contrat l'OIT remédie à la non-conformité, sauf si cela est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés. Si l'OIT ne remédie pas à la non-conformité dans le délai raisonnable fixé par le client celui-ci peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires.

11. Assurance

Lors de votre réservation, l'OIT ne vous propose pas de souscrire une assurance multirisque ou annulation et vous invitons à vérifier que vous bénéficiez par ailleurs de ces garanties auprès de l'assureur de votre choix qu'il vous appartiendra de contacter directement en cas de sinistre, autre que celui engageant la responsabilité de plein droit de l'OIT, avant ou pendant la prestation afin de déclencher la procédure adaptée.

12. Protection des données personnelles

L'OIT est susceptible de collecter des données à caractère personnel nécessaires au traitement informatique de votre inscription, à son suivi, à l'envoi de *newsletter*, de promotions et sollicitations ou dans le cadre d'enquêtes de qualité (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux). Vous pouvez à tout moment vous désinscrire soit en cliquant sur le lien hypertexte prévu à cet effet sur chaque communication, soit en adressant un courriel à reservation@guingamp-paimpol.com, soit par courrier à OIT de Guingamp-Baie de Paimpol Place de la République, BP 234 - 22500 Paimpol, en justifiant de votre identité.

Conformément au RGPD vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification, de mise à jour, de portabilité et de suppression de ses données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du responsable du traitement des données de l'OIT de Guingamp-Baie de Paimpol Place de la République, BP 234 - 22500 Paimpol et e-mail du responsable du traitement des données personnelles tourisme@guingamp-paimpol.com. Sauf avis contraire de votre part lié à une limitation ou à une opposition au traitement de vos données personnelles, nous nous réservons la possibilité d'utiliser ces informations pour vous faire parvenir diverses documentations précitées.

Vous disposez également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

13. Propriété intellectuelle / photos / illustrations

Les photos, cartes et illustrations contenues dans les brochures et/ou le site Internet sont illustratives et n'ont pas un caractère contractuel. Toute reproduction ou exploitation commerciale ou non de ces éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite préalable.

Est également interdite l'extraction répétée et systématique d'éléments protégés ou non du site www.guingamp-paimpol.com causant un préjudice quelconque à l'OIT de Guingamp-Baie de Paimpol ou à l'un de ses prestataires ou fournisseurs.

14. Archivage du contrat

Tout contrat conclu avec le client correspondant à une commande d'un montant supérieur à 120 euros TTC sera archivé par l'OIT pendant une durée de 10 ans conformément aux articles L213-1, R213-1 et R213-2 du code de la consommation.

L'OIT archivera ces informations et produira une copie du contrat à la demande du client.

15. Réclamation / Litige

Les présentes CPV sont soumises à la loi française.

Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol – Comité Directeur du 16/06/2022
Délibération N° 2022/016

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée l'OIT par courriel : reservation@guingamp-paimpol.com par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours à compter de la fin de la prestation fournie.

Après avoir saisi notre Service Réceptif et à défaut de réponse satisfaisante du Service Réceptif dans un délai de 60 jours ou si la réponse reçue n'est pas satisfaisante, le client peut faire appel au Médiateur du Tourisme et du Voyage (www.mtv.travel).

Si la vente s'effectue en ligne, le client a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige.

Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera exclusivement du TGI de Saint-Brieuc pour une personne morale, et dans le cas d'une personne physique, la compétence est attribuée au Tribunal compétent conformément à l'article L.141-5 du Code de la consommation.

Fin.

Département des Côtes d'Armor
Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DIRECTEUR
Séance du 16 juin 2022 à 17h30

Nombre de membres en exercice : 33 (Collège des élus : 9 titulaires et 9 suppléants ; collège des socio-professionnels : 8 titulaires et 7 suppléants)
Votants : 13 Vincent LE MEAUX, Virginie LE DOYEN, Nelly BOUTTERIN, Cyril JOBIC, Josette CONNAN, Fanny CHAPPÉ, Samuel LE GAOUYAT, Sophie ZINA-O, Francis LE LAY, Soizic ARIN, Margareth LOW, Jean-Paul PLEGADE, Sébastien PEILLET
Le quorum est atteint
Secrétaire de séance : Anyes LOZAHIC

Date d'envoi des convocations : jeudi 3 juin 2022

Objet : Modification du tableau des effectifs 2022

Il est proposé l'annualisation d'un contrat de 24h semaine pour pérenniser un poste saisonnier sur le bureau d'information touristique de Belle Isle en Terre.

Ci-dessous la projection du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023

OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME DE GUINGAMP - BAIE DE PAIMPOL			
EFFECTIF CDI - MISE A DISPOSITION 2022			
Fonctions	Nbre d'heures hebdo	Nombre de postes	Postes pourvus
CDI			
Directrice de l'OIT	35	1	1
Directrice adjointe, responsable du pôle commercialisation	35	1	1
Responsable du pôle qualité, conseiller en séjour	35	1	1
Responsable du pôle accueil, conseillère en séjour	31,5	1	1
Responsable du pôle communication-marketing	35	1	0
Chargé(e) de e.tourisme, conseiller(e) en séjour	35	1	1
Conseiller(e) en séjour	35	1	1
Conseiller(e) en séjour	35	1	1
Conseiller(e) en séjour	24	1	1
Assistant(e) à la commercialisation, conseiller(e) en séjour	35	1	1
TOTAL CDI		10	9

Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol – Comité Directeur du 16/06/2022
 Délibération N° 2022/017

Fonctions	Nbre d'heures hebdo	Nombre de postes	Postes pourvus
Agents GPA - mis à disposition			
Adjoint administratif principal 2ème classe	35	1	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	35	1	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	31,50	1	1
Adjoint administratif territorial	28	1	1
Rédacteur	35	1	1
TOTAL agents mis à disposition		5	5

OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME DE GUINGAMP - BAIE DE PAIMPOL EFFECTIF CDD 2022			
Fonctions	Nbre d'heures hebdo	Nombre de postes	Poste pourvus
CDD saisonniers			
Conseiller(e) en séjour accueil mobile Carnoët 2 mois	30	1	0
Conseiller(e) en séjour BIT Belle Isle en Terre 7,5 mois	35	1	0
Conseiller(e) en séjour BIT Pontrieux 6 mois	35	1	1
Conseiller(e) en séjour BIT Pontrieux 3,5 mois	35	1	1
Conseiller(e) en séjour BIT Guingamp 3,5 mois	35	1	1
Conseiller(e) en séjour BIT Guingamp 2 mois	35	1	0
Conseiller(e) en séjour siège Paimpol 7 mois	35	1	1
Conseiller(e) en séjour siège Paimpol 4 mois	35	1	1
Conseiller(e) en séjour siège Paimpol 3 mois	35	1	1
Conseiller(e) en séjour siège Paimpol 2 mois	35	1	0
Conseiller(e) en séjour BIT Plouézec 2 mois	35	1	0
Conseiller(e) en séjour BIT Callac 3 mois	30	1	1
TOTAL CDD saisonniers		11	8
CDD Accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise			
Chargé(e) de mission : qualification de l'offre 9 mois	35	1	1
TOTAL CDD temporaires		1	1

Il est proposé au Comité Directeur de :

- **Valider** la création du poste de Conseiller(e) en séjour et la projection au 1er janvier 2023 du tableau des effectifs de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol, ci-dessus,
Autoriser Madame la Directrice, représentante légale de la structure, à réaliser tous les recrutements afférents à ce dossier.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

- **Valider** la création du poste de Conseiller(e) en séjour et la projection au 1er janvier 2023 du tableau des effectifs de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol, ci-dessus,
Autoriser Madame la Directrice, représentante légale de la structure, à réaliser tous les recrutements afférents à ce dossier.

Il est proposé l'annualisation d'un contrat de 24h semaine pour pérenniser un poste saisonnier sur le bureau d'information touristique de Belle Isle en Terre.

Ci-dessous la projection du tableau des effectifs à compter du 6 novembre.

Le Président,



Vincent LE MEAUX

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, le 16 juin 2022

Département des Côtes d'Armor
Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 16 juin 2022 à 17h30

Nombre de membres en exercice : 33 (Collège des élus : 9 titulaires et 9 suppléants ; collège des socio-professionnels : 8 titulaires et 7 suppléants)
Votants : 13 Vincent LE MEAUX, Virginie LE DOYEN, Nelly BOUTTERIN, Cyril JOBIC, Josette CONNAN, Fanny CHAPPÉ, Samuel LE GAOUYAT, Sophie ZINA-O, Francis LE LAY, Soizic ARIN, Margareth LOW, Jean-Paul PLEGADE, Sébastien PEILLET
Le quorum est atteint
Secrétaire de séance : Anyes LOZAHIC

Date d'envoi des convocations : jeudi 3 juin 2022

Objet : Déménagement du Bureau d'information touristique de Guingamp (BIT)

Considérant le rapport du CHSCT (avril 2022) de Guingamp Paimpol Agglomération saisi en qualité d'expert concernant les locaux du BIT de Guingamp mis à disposition par la ville de Guingamp au regard des problématiques thermiques, acoustiques et électriques constatées,

Considérant les préconisations émises par le CHSCT de déménager rapidement et ce avant l'été 2022 dans des locaux adaptés,

Considérant l'approbation du Président de Guingamp Paimpol Agglomération, de la Vice-Présidente au tourisme Guingamp Paimpol Agglomération et du Directeur général des services de Guingamp Paimpol Agglomération consultés sur le sujet au regard de la Convention d'objectifs et de moyens liant l'agglomération à l'Office de Tourisme,

Considérant l'urgence de la situation au regard des conditions de travail et de conditions d'accueil des visiteurs,

Considérant l'opportunité d'un local commercial vacant adapté dans le centre-ville de Guingamp,

Il est proposé au Comité Directeur de :

- Décider de :
 - **L'engagement d'un bail précaire** avec la société NOTIGA pour le local sis à Guingamp, 1 et 3 place du Verdun, avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2022 jusqu'au 30 novembre 2022, moyennant une location mensuelle de 2 000 € HT, soit 2400 € TTC ;
 - **Faire appel** au CABINET D'AFFAIRES THEMIS pour formaliser la transaction ;

- **S'acquitter** des honoraires de négociation et de rédaction de bail dus pour un montant 3 480 € TTC ;

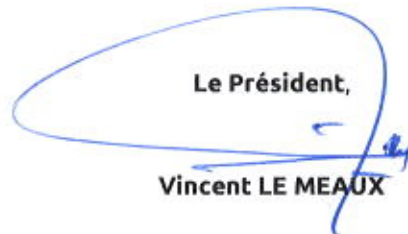
-Autoriser Madame la Directrice, représentante légale de la structure, à réaliser toutes les démarches afférentes à ce dossier et engager tous les frais nécessaires pour la nouvelle installation.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Comité Directeur, après en voir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **L'engagement d'un bail précaire** avec la société NOTIGA pour le local sis à Guingamp, 1 et 3 place du Verdun, avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2022 jusqu'au, moyennant une location mensuelle de 2 000 € HT, soit 2400 € TTC ;
- **Faire appel** au CABINET D'AFFAIRES THEMIS pour formaliser la transaction ;
- **S'acquitter des** honoraires de négociation et de rédaction de bail dus pour un montant 3 480 € TTC ;

-Et Autorise Madame la Directrice, représentante légale de la structure, à réaliser toutes les démarches afférentes à ce dossier et engager tous les frais nécessaires pour la nouvelle installation.

Le Président,

Vincent LE MEAUX

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, le 16 juin 2022